

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

COMPTE RENDU INTEGRAL — 52^e SEANCE

3^e Séance du Vendredi 9 Novembre 1973.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1974 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p.

Affaires culturelles (suite) :

MM. Druon, ministre des affaires culturelles ; Mexandeau.

MM. Chambaz, Bourdellès, Daffaut, Boisdé, Daillet, Marcus, Carpentier, Le Theule, Guerlin, Frédéric-Dupont, Piot, Lauriol.

M. le ministre.

Etat B.

Titre III.

Amendements n^{os} 78 de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et 150 de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : MM. de Broglie, rapporteur spécial ; Fillioud, rapporteur pour avis ; le ministre, Destremau, Berger, président de la commission des affaires culturelles. — Rejet des amendements n^{os} 78 et 150.

Amendement n^o 77 de la commission des finances : MM. de Broglie, rapporteur spécial ; le ministre. — Retrait.

Amendement n^o 79 de la commission des finances : MM. de Broglie, rapporteur spécial ; le ministre, Pierre Bas, Daffaut. — Rejet.

Amendement n^o 156 de M. Leroy : MM. Leroy, de Broglie, rapporteur spécial ; le ministre. — Retrait.

Adoption du titre III.

Titre IV.

MM. Soisson, Houteer.

Adoption du titre IV.

Etat C.

Titre V.

Les amendements n^{os} 91, 92 et 151 n'ont plus d'objet.

Adoption du titre V.

Titre VI. — Adoption.

Etat D.

Titre III.

Adoption du titre III.

MM. Hamel, le président.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p.

PRESIDENCE DE M. ROLAND NUNGESSER,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures cinquante-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1974 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n^{os} 646, 681).

AFFAIRES CULTURELLES (Suite.)

M. le président. Nous reprenons l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. Maurice Druon, ministre des affaires culturelles. Monsieur le président, mesdames, messieurs, la présentation d'un projet de budget devant le Parlement revêt une double importance.

D'une part, c'est l'occasion pour le Gouvernement dans son ensemble et pour chacun des ministres en particulier de soumettre sa politique à l'approbation des élus de la nation.

D'autre part, c'est aussi l'occasion pour chaque ministre de se livrer à une réflexion sur la vocation de son département et l'action générale des services dont il a la responsabilité.

Pour l'écrivain que je suis, les sept mois qui se sont écoulés depuis que je suis en charge des affaires culturelles ont constitué tout à la fois une expérience et une épreuve.

L'expérience — à vrai dire pressentie, car j'avais quelque peu médité sur ces choses au cours de ma vie — m'a confirmé la différence qui existe entre l'œuvre d'art et la tâche de gouvernement.

De l'œuvre d'art on décide seul ; on la conduit seul, et l'on en voit un jour le terme. L'œuvre de gouvernement ou d'administration, si assidûment qu'on y travaille, n'a ni ne peut avoir d'achèvement. Jamais l'homme qui a la responsabilité d'un secteur gouvernemental ne peut connaître la satisfaction qui s'exprime dans le fameux *opus exegi* d'Horace et d'Ovide.

En revanche, il lui est donné de ne pas travailler dans la solitude et de goûter l'agrément et l'efficacité du labeur partagé. J'en veux remercier les collaborateurs, jeunes hommes pour la plupart, qui m'entourent de leurs compétences, de leur ardeur et de leur dévouement au bien public.

L'épreuve, c'est celle de la patience. Citoyen, je m'irrite, comme chacun, des lenteurs administratives. Ministre, je ne m'irrite pas moins du temps requis pour mettre en route toute idée, toute réforme, toute décision.

Reconnaissons que la France n'a pas à cet égard une situation particulière. La lenteur, le piétinement et parfois la paralysie sont en tous pays et sous tous régimes la tare de l'âge technologique. On dirait que l'homme partout est empêtré à régler le fonctionnement de ses nouveaux pouvoirs sur la matière, l'espace et le temps.

Au moins, dans un régime démocratique, la lenteur de l'action gouvernementale, si souvent dénoncée, est-elle une garantie de sagesse et d'équité.

L'Etat démocratique est celui qui précisément n'hésite pas à consacrer les délais nécessaires pour qu'avant chaque décision soient sollicités tous les avis techniques et organisées toutes les consultations politiques et syndicales requises. Il ne faudrait tout de même pas abuser des délais, sous peine de voir un jour les engrenages se bloquer complètement, et puis sauter.

Disons qu'on doit en moyenne compter deux ans pour mettre au point et faire voter un projet de loi, deux ans pour établir le texte d'application et dégager les postes budgétaires qui permettront les créations d'emplois nécessaires, deux ans encore pour recruter, mettre en place et former les hommes.

Ce n'est donc guère avant six ans qu'une réforme ou une innovation d'importance arrive à se traduire dans les faits.

Autant dire que celui qui met un train sur les rails a toutes chances de n'être pas sur la locomotive en fin de parcours. Un ministre est quelqu'un qui hérite la responsabilité des initiatives de ses prédécesseurs et dont les propres initiatives seront endossées par ses successeurs. Ainsi s'installe — la chose à cet égard n'est pas mauvaise — une continuité.

Ces sept mois de ministère m'ont permis de faire l'inventaire de ma charge, de connaître les hommes et les dossiers, de visiter la quasi-totalité des établissements de mon ministère à Paris et autour de Paris, et aussi de parcourir les provinces où je n'ai pas effectué, depuis le mois d'avril, moins de treize déplacements.

Ces études, ces visites, ces déplacements m'ont amené à faire quelques remarques que je ne crois pas inutiles, précisément à l'occasion du budget, de communiquer aux élus.

Le ministère des affaires culturelles a d'abord ceci de particulier qu'il traite d'activités où tout le monde se tient pour compétent. Très peu de gens, même quand ils se plaignent de l'encombrement des lignes, osent parler de l'activité d'un central téléphonique. Moins encore sont nombreux ceux qui ont une idée à émettre sur la fission nucléaire. Mais l'architecture, les musées, le roman, l'opéra, le théâtre sont des domaines dans lesquels, semble-t-il, la France a le bonheur de posséder cinquante millions de spécialistes, cinquante millions, en tout cas, de critiques avisés qui, tous, savent ce qu'il faut faire ou ne pas faire, et qui vous enjoignent de suivre leurs conseils. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

D'autre part, les personnes qui relèvent de ce ministère au titre de leur profession, de leurs espérances ou de leurs obsessions sont gens qui se croient tous irremplaçables, indispensables et prioritaires. Je ne songerai pas à le leur reprocher, sachant d'expérience, selon la définition de Valéry, que l'artiste est celui qui veut absolument une chose déraisonnable, « faire ce que nul jamais n'a fait et que nul ne fera ». Il n'en demeure pas moins que les artistes ne sont pas d'administration facile, et que lorsqu'on en contente un on est assuré d'en mécontenter cinquante.

Voilà pour les clientèles, au sens le plus noble, au sens romain du terme. Quant au ministère lui-même, il me paraît chargé de deux péchés originels. Autant les avouer. Beaucoup de reproches adressés aux hommes, aux services et aux méthodes, dans un sens ou dans un autre, tomberont du même coup.

En premier lieu, il y a eu à l'origine, j'y insiste, disparité des missions et des moyens. Et cela est bien normal. Comment aurait-il pu en être autrement ? Il est toujours extrêmement difficile, à la création d'un organisme nouveau, d'insérer la part de ses besoins entre tous ceux des organismes qui fonctionnent de longue date, et de prévoir ce que seront ces besoins, quand cet organisme aura pris sa taille adolescente ou adulte.

Cette disparité s'atténue d'année en année, pour les affaires culturelles, par un pourcentage très considérable d'accroissement du budget et qui porte sur des sommes de plus en plus importantes. Je reviendrai tout à l'heure sur ces pourcentages. Mais je dois dire tout de suite, à l'intention de certains groupes, que refuser un budget sous le prétexte qu'il n'atteint pas encore ce qui serait nécessaire ou souhaitable n'est pas forcément la

meilleure manière de le faire progresser ; car si le Parlement devait suivre jusqu'au bout le raisonnement et l'avis de la commission des affaires culturelles, cela conduirait en bonne logique à fermer le ministère. Je laisse vos imaginations s'en représenter, sur tous les plans, les conséquences ; la mienne entend déjà les diatribes de M. Fillioud, de M. Ralite et de leurs amis ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Le second péché originel tient à certaines attributions ou non-attributions de compétences. Le ministère des affaires culturelles n'est pas né de rien. En dehors des administrations ou services nouveaux qu'il avait vocation à établir, il a regroupé des administrations anciennes et il y a eu là des découpages ou des amalgames généralement heureux, parfois hasardeux, qui étaient le fruit de compromis et qui ressemblent un peu à la répartition ou la combinaison des chromosomes.

Ainsi relève du ministère, en même temps que les musées, l'enseignement qui prépare au travail des musées et que dispense l'école du Louvre. En même temps que la direction de l'architecture et des monuments historiques, il a l'enseignement de l'architecture. Mais, par une de ces bizarreries qui ressemblent aux imprévus de l'hérédité, alors que dépend de lui la vaste et indispensable direction des archives, il n'a pas dans sa mouvance l'école des Chartes qui prépare les archivistes et qui est peut-être la seule école qui pourrait former pour le ministère le corps d'administrateurs spécialisés dont il a besoin.

Je n'entends certes pas remettre en question les partages des compétences entre ministères, et je prie mes collègues du Gouvernement de ne voir là aucune intention particulière ni aucune discourtoisie.

Je constate simplement des choses qui sont et qui ne pouvaient sans doute pas être autrement. Je constate et cherche à expliquer.

Pourquoi, par exemple, les activités théâtrales ont-elles pris dans le ministère une importance dont certains peuvent ou devraient se louer parce qu'ils en bénéficient, mais que d'autres peuvent trouver un peu trop prépondérante ?

La diffusion de la culture repose d'abord et avant tout sur le langage, le verbe écrit ou parlé.

Dès lors que le livre et la lecture n'étaient pas de son ressort, mais seulement les auteurs, le ministère des affaires culturelles ne pouvait qu'avoir tendance à porter son effort sur l'autre forme de diffusion, l'expression orale, la transmission vocale, c'est-à-dire le théâtre.

La politique qui a été suivie — et qui était la bonne, relativement aux limites dans lesquelles l'action du ministère se trouvait circonscrite — ne pouvait que privilégier le théâtre et établir un certain déséquilibre en sa faveur.

Non que je ne tienne, vous le pensez bien, le théâtre comme un élément de cardinal importance dans la culture ; non que je ne mette Sophocle, Shakespeare, Corneille au plus haut parmi les génies qui aident, de façon permanente, l'homme à se connaître, donc tout à la fois à se libérer et se construire. Mais le théâtre n'est pas le tout de la culture, et la mise en scène, le jeu scénique, voire l'assistance à des spectacles, ne sauraient suffire à combler chez l'homme, individuellement ou collectivement pris, tous les besoins culturels.

Le caractère indispensable de l'écrit apparaît au théâtre même, puisqu'il n'y a de théâtre, en tout cas de théâtre qui dure, de théâtre transmissible, que d'abord établi par un texte.

Et à propos de la culture écrite, je tiens à vous dire que le Gouvernement, sur les instructions du Premier ministre, étudie très sérieusement et très activement, par rapprochement des ministères intéressés, les moyens de mieux coordonner et promouvoir tout ce qui touche au livre.

Ces choses dites, il serait tout à fait inutile de vouloir m'opposer, ou feindre que je m'oppose à mes prédécesseurs. Je suis à même de mesurer, chaque jour, la somme des actions décidées ou menées par eux, dont on a déjà pu se louer ou qui produisent effet aujourd'hui avec des succès remarquables, et que j'entends poursuivre.

J'ai pris le relais de quatorze années d'efforts conduits dans une même volonté et pour un même objet : la participation toujours plus grande des Français à leur propre culture et à la culture universelle.

L'examen de conscience du ministère, auquel je viens de me livrer devant vous, vous aura prouvé que je ne tiens pas tout pour parfait et que j'ai les yeux ouverts. Mais je tiens tout pour perfectible.

Ce sont les moyens de persévérer et de parfaire qu'il vous est demandé de consentir au nom de la nation, et pour son bien et pour son éclat.

Le rapport de M. de Broglie présente en trois points un désaccord de la commission des finances avec le projet de budget. Sur ces trois points, je répondrai soit dans la suite de cet exposé, soit au cours du débat.

Quant au rapport de votre commission des affaires culturelles, il conclut au refus pur et simple du budget. Pour quelle raison ? Parce qu'il est trop faible. Vous me permettrez de m'en étonner. J'ai fait calculer par mes services les taux d'augmentation du budget de tous les ministères. Avec 24,2 p. 100 contre 13,4 p. 100 pour l'ensemble des dépenses civiles et militaires, le ministère des affaires culturelles est, avec ceux de l'environnement et de la santé, celui qui connaît la plus forte proportion d'augmentation, près du double de celle du budget général.

Qu'appellez-vous donc un bon budget ?

Les raisons du refus sont en vérité beaucoup plus politiques que budgétaires.

Alors c'est en termes politiques qu'il me faut répondre et en analysant les principales actions dans un ordre qui paraîtra peut-être inhabituel. Car c'est d'une politique — au sens le plus haut du terme — qu'il s'agit.

Cette politique, elle est inscrite et très précisément formulée dans le décret constitutif du ministère — du 24 juillet 1959 — qui lui assigne la mission de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre de Français, assurer la plus vaste audience au patrimoine culturel, et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent ».

Voilà le premier texte que j'ai relu en entrant au ministère, dont j'ai pesé tous les termes, mesuré toutes les implications, et qui est ma référence devant chaque problème important qui se pose. Voilà quelle est la mission des ministres des affaires culturelles passés, présents et futurs, cette mission à laquelle j'entends me tenir avec détermination, sans quoi je serais infidèle à la charge que j'ai acceptée.

Et c'est à la lumière de cette mission générale et du texte qui l'institue que je vais examiner chacune des missions dérivées, et le budget qui permet de les assumer.

La première de ces missions dérivées, à laquelle correspond la plus vaste des directions du ministère, concerne l'architecture, l'architecture premier des arts, puisqu'il abrite tous les autres, celui qui donne à une civilisation la conscience d'être et les moyens de durer. C'est celui aussi, du fait de la conservation des monuments historiques, qui pèse le plus lourd dans mon budget : près de la moitié des dotations d'équipement ; une indispensable priorité pour les créations de postes.

L'œuvre est immense et apparemment sans limite. Il s'agit avant tout de mettre la France hors d'eau. De toutes parts, des trésors architecturaux à sauver. Des choix à faire, en permanence, et toujours contestables — en tout cas, toujours contestés. Et ce souci, presque cette angoisse : ne pas renouveler les erreurs des générations précédentes qui, au nom de leur conception du goût, ont trop légèrement ou aveuglément disposé de ce que leur avaient légué leurs devancières.

Dans les premiers temps du ministère, l'effort avait été porté sur la restauration de quelques grands monuments, des œuvres capitales et célèbres dans le monde entier. Ces opérations très importantes ont eu pour effet de sauver ces chefs-d'œuvre nationaux, de les remettre en lumière à nos propres yeux et d'appeler l'attention de la France sur son patrimoine.

Il a paru nécessaire d'infléchir ensuite cette politique et de renoncer pour le moment aux grandes restaurations spectaculaires, pour sauver de la ruine, dans le temps le plus rapide, le plus grand nombre de monuments possible. J'estime que, pour l'heure, il n'y a pas d'autre solution : d'abord sauver ce qui peut l'être.

J'aimerais cependant « dans l'avenir » qu'on pût réserver une masse de manœuvre pour réentreprendre quelques opérations de particulier prestige. Ce ne sera pas encore le cas, je vous le dis franchement, en 1974. C'est l'ampleur même de notre patrimoine architectural qui nous en empêche. Ne nous plaignons pas que la mariée soit trop belle, ou plutôt que la grand-mère ait été trop riche, et n'allons pas jeter tous ses bijoux à la rivière parce que la prime d'assurance coûte un peu cher. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)*

Ensuite, il nous faut éviter de détruire, détruire ce que nous ont légué nos devanciers immédiats, l'architecture d'hier, et qui sera peut-être le monument historique de demain. Nous savons ce qui est, nous ne savons pas ce qui sera. Gardons-nous de sacrifier, au bénéfice de conceptions esthétiques qui ne cessent d'évoluer, l'unité architecturale de nos villes et le style dominant des quartiers urbains. Réservons l'audace architecturale — la plus extrême si on le veut — aux ensembles urbains neufs et aux quartiers nouveaux de nos villes. Mais la politique des secteurs sauvegardés — il y en a maintenant cinquante en France — montre la voie à suivre pour valoriser matériellement et moralement le cœur des villes.

L'effort nouveau consenti pour la protection des sites, pour la mise en place de cellules d'aide architecturale, pour les agences des bâtiments de France traduit cette politique en termes budgétaires.

Les sacrifices consentis par la nation pour l'enseignement de l'architecture — dont je regrette en passant qu'il accorde si peu de place à une formation humaniste et, notamment, aux enseignements de l'Histoire — montrent notre volonté de donner à l'architecture la place qui doit être la sienne dans notre société. Mon souci est de mieux adapter l'enseignement dispensé dans les unités pédagogiques aux réalités de l'exercice d'une profession qui évolue avec son objet même.

Mais prenons garde de ne pas être obnubilés par la notion de rendement. Gardons présent à l'esprit que la qualité d'une civilisation se juge aux monuments de prestige qu'elle a été capable d'édifier. La dépense somptuaire, en architecture, est la dépense la plus démocratique : c'est construire pour le peuple tout entier. Nous ne pouvons pas faire que tous les hommes vivent dans des palais. Mais nous pouvons faire que chaque ville, par son aspect extérieur, par ses monuments publics, par ses jardins, soit un palais où le plus pauvre des citoyens, du seul fait qu'il y marche, se sente prince.

J'ai dit que j'entendais à l'avenir mettre l'accent sur certains secteurs de l'action culturelle que l'on n'a pas pu privilégier jusqu'à présent ; ainsi en va-t-il du patrimoine archéologique, et là je réponds particulièrement aux remarques de M. de Broglie. Si la culture, pour un peuple, c'est d'abord sa mémoire, l'archéologie est, à l'évidence, un élément capital de la culture. Des grottes de Lascaux aux mégalithes de Carnac, du trésor de Vix au port antique de Marseille, des arènes d'Arles à celles d'Argentomagus, il n'est pas un endroit où le sol de France ne livre les traces de hautes civilisations successives.

Il ne s'agit pas seulement de la tombe que le hasard va faire découvrir, de la mosaïque qu'une recherche patiente va permettre de révéler ; il s'agit aussi de l'archéologie monumentale dont notre pays possède de si impressionnants vestiges, depuis le théâtre de Gallien à Bordeaux jusqu'à l'aqueduc de Luynes en Touraine, aux thermes de Chassenon en Charente ou au temple des Cars sur le plateau de Millevaches.

Les Français, pour la plupart, ignorent ces richesses, eux qui s'émerveillent à juste titre des ruines qu'ils découvrent en Italie, en Tunisie ou en Asie Mineure sans savoir qu'il y a sur leur sol des itinéraires de la romanité entièrement jalonnés de monuments splendides ou de vestiges émouvants.

Il faut rendre hommage au travail accompli, au prix de difficultés matérielles innombrables, par les bénévoles ou les semi-bénévoles auxquels la France a confié son patrimoine archéologique. Mais il faut savoir que la France fait moins à l'heure actuelle pour ce patrimoine exceptionnel, qu'elle n'a fait au XVIII^e et XIX^e siècle. Il y a là une voie à redécouvrir et un objectif que j'assigne à mon action.

Cela n'a pas pu se traduire dans le présent budget. J'espère qu'il en sera différemment dans le prochain.

Il en est de même, mais à un moindre degré, de la plus ancienne direction de mon ministère, celle des archives. Car les archives, c'est la mémoire de la nation. La mère des musées est aussi celle des lois. Les archivistes ont conscience de la valeur culturelle du patrimoine qu'ils ont la charge de conserver et qu'ils s'efforcent de faire connaître et de mettre en valeur.

La compétence des personnels de cette administration, implantée sur toute la surface du territoire, est exemplaire ; son dévouement au service public est souvent admirable. Sait-on qu'à la toute jeune cité interministérielle des archives de Fontainebleau — pour la construction de laquelle ce budget ouvre une nouvelle tranche de crédits — onze agents et pas plus, qui ont la charge de près de quatre-vingts kilomètres d'archives et pas moins, ont assuré en 1972 plus de 7.000 communications demandées par les services de l'Etat, toutes dans

un délai de vingt-quatre heures. Sans doute, y'a-t-il assez peu d'exemples d'administrations où la compétence s'allie de telle façon à l'efficacité.

De nouveaux champs d'activité s'ouvrent aux archivistés : les archives audio-visuelles, les archives économiques, les archives privées. Voici peu, j'ai inauguré le dépôt central des microfilms, à Espeyran, où pourront être conservés douze millions de mètres d'archives microfilmées. A ces fonctionnaires qui travaillent dans des conditions difficiles, il faut donc donner les moyens de mieux remplir leur mission : c'est ce que fait ce budget, c'est dans ce sens qu'il faut poursuivre l'effort.

Ce que les archives sont à l'histoire, l'inventaire doit l'être au patrimoine artistique. La grande œuvre, inaugurée voici dix ans par André Malraux, est maintenant assise sur des bases scientifiques solides ; il y a fallu du temps. Pas plus de temps d'ailleurs qu'en Allemagne ou en Suisse, pays connus pour modèles en cette matière ; mais à partir d'un pré-inventaire achevé dans 297 cantons, nous pouvons désormais nous donner pour objectif de réaliser, dans des délais raisonnables, un inventaire léger correspondant à un répertoire exhaustif des richesses de la France, l'inventaire lourd — c'est-à-dire l'étude scientifique complète, laquelle est déjà achevée dans 44 cantons — se trouvant réservée par priorité aux monuments ou objets soumis à un risque de disparition rapide.

C'est en ce sens que j'ai demandé à la commission nationale de l'inventaire d'orienter ses travaux ; les études sont en cours. La nouvelle orientation devrait se traduire dans les faits dès 1974. Mais je tiens à répéter les chiffres : 297 cantons où le pré-inventaire est terminé, 47 où l'inventaire définitif est fait ; voilà qui est loin des chiffres ridicules avancés par certains détracteurs, au demeurant trop bien informés pour qu'on ne se demande pas ce qui les pousse à jeter le discrédit sur cette grande entreprise et sur les hommes, fonctionnaires ou bénévoles, qui s'y consacrent. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Et puis, les musées !... Si l'ambition de mon ministère est de permettre l'accès du plus grand nombre de Français aux œuvres capitales, cette ambition est bien, au premier chef, celle des musées. Faut-il rappeler qu'il s'agit d'une ambition réaliste ?

Depuis 1955, le nombre des visiteurs des musées a plus que doublé et, à Versailles ou au Louvre, il augmente actuellement de 20 p. 100 par an.

Faut-il rappeler que les grandes expositions attirent chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs ? L'année 1974 verra l'amorce d'une grande réalisation qui se poursuivra dans les exercices à venir : la création dans la gare d'Orsay d'un musée de la seconde moitié du XIX^e siècle et, pour cette création, d'importants crédits d'études sont prévus au budget. D'autre part, avec le centre Beaubourg, se libéreront, pour d'autres utilisations, l'Orangerie des Tuileries et les locaux du musée d'art moderne, ce qui permettra notamment de desserrer le musée du Louvre qui étouffe à l'heure actuelle dans des locaux insuffisants.

Autre originalité de ce budget : une politique nouvelle en faveur des musées de province, dont la richesse est souvent ignorée de ceux-là mêmes qui la côtoient chaque jour. Des crédits accrus sont demandés pour aider les municipalités à acheter des œuvres, à les entretenir et, surtout, à animer leurs musées, à les faire vivre, à les faire connaître. Je suis persuadé qu'il y a là, notamment pour les jeunes, une source exceptionnelle d'enrichissement culturel et d'éveil de la sensibilité artistique. Cette source, il convient d'en capter et d'en distribuer au mieux les eaux fécondantes.

Les premières expériences faites déjà cette année à Chartres, à Narbonne, à Senlis et à Blois montrent que cela n'est pas un leurre.

En plaçant en tête de cet examen les missions du ministère dans lesquelles la protection du patrimoine l'emporte sur l'aide à la création, je ne crois pas avoir fait preuve d'un attachement excessif au passé ou d'une méconnaissance de la place que doit tenir l'aide à la création dans une politique culturelle.

M. Louis Mexandeau. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires culturelles. Volontiers, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Mexandeau, avec l'autorisation de M. le ministre des affaires culturelles.

M. Louis Mexandeau. Monsieur le ministre, vous venez de décrire les efforts que vous avez consentis en faveur des musées de province.

Mais il se trouve que, à quelques centaines de mètres d'ici, deux musées, le musée national d'art moderne et le musée des arts et traditions populaires, voient chaque jour plusieurs, et parfois même la plupart, de leurs galeries fermées faute de personnel. Et nous assistons au triste spectacle de visiteurs étrangers — de plus en plus nombreux, je vous l'accorde — qui constatent avec dépit, ironie ou irritation le sort affligeant qui est réservé à nos plus grands musées parisiens, au point de vue des dotations en personnel.

M. Pierre-Charles Krieg. Ce ne sont tout de même pas les plus grands.

M. le ministre des affaires culturelles. Le problème du gardiennage est un problème que je connais très bien, nous en reparlerons ultérieurement, si vous le voulez bien.

Je disais que ce n'était pas un attachement excessif au passé qui m'avait fait placer au début de cet examen les missions de mon ministère. Tout simplement, j'avais en mémoire la formule de André Malraux : « la culture, c'est l'ensemble des formes qui ont résisté à la mort ».

Mais ce ministère a aussi d'autres missions, qui ont trait à des arts où le patrimoine ne résiste à la mort que s'il est constamment traduit par des vivants. Tel est le cas, particulièrement, de la musique.

On dit des Français qu'ils ne sont pas naturellement musiciens. Je doute qu'aucun peuple soit naturellement musicien. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a des peuples musiciens parce que l'éducation musicale y est traditionnellement plus développée qu'ailleurs et que les formations orchestrales y sont nombreuses et de qualité. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Eh bien, 1974 verra une nouvelle étape parcourue en ce sens, et surtout en province : de nouveaux orchestres régionaux à Bordeaux, Mulhouse et Grenoble ; le renforcement des structures artistiques des théâtres lyriques non parisiens ; 22 p. 100 de majoration pour les subventions aux conservatoires et écoles lyriques de province. La politique musicale — et avant tout l'effort pour assurer une diffusion musicale de qualité dans les régions — est l'une des évidences de ce budget.

Il est vrai qu'il y a l'Opéra de Paris. Votre commission des finances s'est émue des crédits que l'Etat lui consacre. Mais elle me permettra de lui dire qu'elle s'est trompée d'année. C'était l'année dernière, lorsque fut décidée et approuvée par le Parlement la relance de l'Opéra de Paris, qu'il fallait refuser ces crédits. C'est l'année dernière que fut décidée la rénovation de l'Opéra, lorsque vous êtes convenus qu'il était préférable — et pour ma part, j'en suis pleinement convaincu — de consacrer 60 millions à un Opéra prestigieux que 50 à un Opéra indigne de la France et d'ailleurs fermé la moitié du temps. Nous ne faisons cette année que poursuivre et achever, en année pleine, ce qui avait été décidé l'an dernier sur l'impulsion donnée par mon prédécesseur immédiat. Comment censurer une politique au moment où elle connaît le succès le moins contestable, auprès du public, non seulement de France mais du monde entier, comme auprès de la critique ? N'apparaît-il pas que cette année, après l'effort exceptionnel de l'année précédente, la priorité budgétaire est revenue, comme il est normal, aux autres aspects de la politique musicale ?

Je ne peux croire que l'Assemblée suivra sur ce point sa commission des finances. Les conséquences en seraient affligeantes.

Ce qui est vrai pour la musique l'est aussi, *mutatis mutandis*, pour le théâtre. Comme celui de la musique, le répertoire théâtral ne subsiste que s'il est exprimé, renouvelé et enrichi par le théâtre vivant. L'année 1974 fera date dans l'histoire du premier et du plus grand de nos théâtres de répertoire, la Comédie-Française, actuellement installée dans des conditions inconfortables, vétustes et même dangereuses. Un très important programme de rénovation, attendu depuis vingt ans, et que les seules exigences de la sécurité rendent inéluctables, commencera salle Richelieu et se déroulera sur deux années.

En même temps, comme j'en ai donné l'assurance, la progression importante des crédits consentis par l'Etat pour la décentralisation dramatique, l'aide aux jeunes compagnies et aux animateurs, la création théâtrale — progression observée les années précédentes — se poursuivra en 1974 et les promesses faites seront tenues, à condition qu'il s'agisse bien de promesses, et qu'on n'avance pas pour promesses du ministère les réclamations ou les espérances de tous les intéressés.

Enfin, le théâtre privé, dont je rappelle en passant qu'il a été dans l'histoire, même la plus récente, à l'origine de la plupart des découvertes d'auteurs et de pièces marquantes, verra, l'année prochaine, doubler l'aide que l'Etat lui consent par l'intermédiaire du fonds de soutien.

Faut-il le répéter ? Le seul juge en matière théâtrale, c'est le public. Ni l'appréciation idéologique, ni les conceptions esthétiques, ni l'amitié, ni le « copinage » ne doivent ni ne peuvent remplacer la faveur du public — cela même pour tout théâtre, qu'il soit ou non subventionné. Et j'invoque là le témoignage d'un grand homme de théâtre metteur en scène autant que comédien, qui disait : « La réussite est la seule loi de notre profession. L'acquiescement du public, ses applaudissements sont, en définitive, le seul but de cet art que Molière appelait « le grand art » et qui est l'art de plaire. L'art de plaire, au théâtre, c'est l'art d'écrire des pièces ; c'est ensuite, et bien au-dessous de ce sommet, l'art de les monter et de les jouer. » L'auteur de ces lignes s'appelait Louis Jouvet. Il a marqué son temps.

M. Fillioud, dans la partie très personnelle de son rapport, a voulu opposer ma déclaration de mai à celle que j'ai faite récemment au *Figaro*, pour y trouver un recul ou une contradiction.

J'ai pourtant dit très exactement la même chose dans les deux cas : je ne demande à personne de montrer son bulletin de vote pour pouvoir monter sur la scène ; mais, je le maintiens, je n'entends pas donner de préférence à ceux qui exigent un bulletin de vote pour monter sur une scène. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants, et de l'union centriste.*)

On m'avait aussi reproché d'être un peu tourné vers le passé ; je me félicite alors d'avoir réussi à faire disparaître le nom de Molotov en première page de *L'Humanité*. Il y a bien longtemps que cela n'était pas arrivé. (*Rire et applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

J'aurai garde de confondre, comme le font encore cette année les documents budgétaires, théâtre et action culturelle. Non que je dénie au théâtre son éminente valeur culturelle — on en serait surpris de ma part — mais je dis que c'est méconnaître la vocation profonde et, j'ajouterais, la vocation initiale, des maisons de la culture que d'avoir fait en sorte, à tort parfois, à raison aussi en d'autres cas, que leur activité apparaisse essentiellement comme une activité de représentation dramatique. Ce sont toutes les formes de la culture qui doivent y trouver promotion. C'est à toutes les formes de la culture qu'elles doivent donner accès.

Bâtiments lourds, et pour les municipalités et pour l'Etat, leur nombre ne peut pas être multiplié à l'infini. Il faut d'abord — et ce budget nous en donne les moyens par une augmentation des crédits de 20 p. 100 — que celles qui ont été créées ou qui sont en préfiguration, prennent leur vitesse de croisière. Il faut ensuite éviter qu'elles ne donnent de la bande vers telle ou telle expression, ou telle idéologie, et qu'à force de tanguer sous divers roulis, elles ne donnent le mal de mer à ceux qui y sont embarqués.

Plusieurs députés de l'union des démocrates pour la République. Bravo !

M. le ministre des affaires culturelles. Il y faut enfin que leur action soit relayée et diversifiée par une flotille d'établissements plus légers, qu'on les appelle centres d'animation culturelle, centres polyvalents ou centres culturels communaux.

L'animation culturelle est une des choses au monde les plus difficiles ; elle suppose à la fois imagination, talent et aussi — on l'oublie parfois — une suffisante culture chez ceux qui s'y consacrent. Si je m'irrite — comme bien des maires et des parlementaires — de certains échecs ou de certains excès, je sais aussi l'importance de cette grande entreprise, les espoirs qu'elle suscite dans de nombreuses régions et les fruits qu'elle peut donner.

M. Ralite a évoqué, au nom de la commission des affaires culturelles, les problèmes du cinéma.

Moyen de culture de masse et surtout de distraction, le cinéma appartient, comme la photographie, comme demain d'autres procédés audiovisuels, aux arts de l'image ; mais il est aussi une industrie et les impératifs industriels y pèsent de plus en plus lourd. Ce sont ces impératifs qui ont surtout retenu l'attention de M. Ralite.

Sans m'en étonner, je l'en félicite et je lui dis que je m'en soucie autant que lui. Je dois reconnaître toutefois que, quelles que soient mon opinion personnelle, en la matière, et les conclu-

sions d'une analyse que je conduis peut-être différemment de celle de M. Ralite, mais qui pourrait me faire prendre en considération les mêmes souhaits, le moment n'apparaît guère opportun, dans la conjoncture économique présente, pour demander la libération du prix des places. Au surplus, malgré le blocage de principe, l'indice du coût des places augmente, bon an mal an, de plus de 10 p. 100 par le jeu des dérogations.

Quant à la T. V. A., je connais les revendications de la profession ; telles qu'elles sont présentées, je dirai très franchement qu'elles semblent trop ambitieuses et trop coûteuses pour les finances publiques pour être réalisables dans l'immédiat. Mon intention est toutefois d'essayer d'obtenir certains aménagements sur les points les plus irritants, notamment en ce qui concerne les industries auxquelles des promesses avaient été faites.

La commission a évoqué, d'autre part, le problème du fonds de soutien.

Mon souci dans ce domaine est de préserver ce mécanisme précieux qui a fait ses preuves et d'en accroître les moyens. Mais cela exige d'abord un effort d'assainissement de la gestion qui ne peut plus être différé : à l'heure actuelle, les règles de fonctionnement du fonds de soutien comportent deux vices graves qui mettent en péril son existence même : d'une part, les droits garantis aux producteurs sont, de par leur mode de calcul, systématiquement plus élevés que les recettes financièrement correspondantes, ce qui est dangereux ; d'autre part, le barème de la taxe qui alimente le fonds est tel que le rendement de celle-ci diminue quand les besoins du cinéma augmentent, ce qui est économiquement absurde.

Sur ces deux points, des négociations sont en cours avec le ministère de l'économie et des finances pour définir des règles plus saines ; en attendant la conclusion de ces négociations, le ministère de l'économie et des finances a maintenu les prévisions de recettes du fonds de soutien à leur niveau actuel. Je précise tout de suite que les sommes recueillies grâce à la taxe additionnelle au prix des places en sus du montant prévu au budget ne seront nullement détournées de leur objet ; elles resteront à la disposition du fonds qui en retrouvera l'usage ultérieurement. M. Ralite avait présenté les choses de façon si alarmante qu'il m'a semblé que je devais ces explications quelque peu techniques à l'Assemblée.

Enfin, la commission des affaires culturelles recommande la prise en charge par l'Etat d'un certain nombre de dépenses actuellement assurées par le fonds de soutien. Cette proposition va très loin. Elle n'est envisageable, en fait, que dans l'hypothèse d'un profond changement des structures et du statut de l'administration du cinéma, hypothèse qui mérite d'être considérée.

Reste encore — et vous comprendrez que j'y attache une grande importance — la politique des lettres. Je vous ai dit les limites de l'action du ministère des affaires culturelles en cette matière, et donc je n'y reviendrai pas. Ma compétence concerne essentiellement les auteurs et s'exerce par le truchement d'un établissement public, l'ancienne caisse des lettres devenue centre national des lettres. C'est donc là que peuvent porter les réformes : elles sont en cours, à partir, précisément, de la rénovation de cet établissement et de l'élargissement de ses missions.

Un conseil supérieur des lettres, organisme de large concertation, se met actuellement en place ; les études pour la réforme du statut social de l'écrivain — problème difficile qui met en cause certains principes de notre régime de sécurité sociale et qui suppose un financement approprié — se poursuivent activement. Notre désir et notre volonté, c'est d'abord de faire, que le métier d'écrivain, resté l'un des seuls métiers du risque, ne condamne pas ceux qui l'exercent à la misère s'ils n'accèdent pas au plus grand succès. C'est aussi de maintenir vivant, c'est-à-dire édité, le patrimoine littéraire de la France. Car si l'art a pour fonction de représenter l'homme dans des mythes suprêmes qui lui permettent d'apercevoir ses finalités, ces finalités, ce sont les écrivains qui les pensent.

M. Fillioud a reproché au Gouvernement de ne rien créer pour l'avenir dans le domaine de la culture.

Faut-il tenir pour rien Beaubourg ? J'entends les mêmes — qui critiquent ce projet audacieux et novateur, exemple pour notre temps et pour notre pays, et qui refusent de l'inclure dans les comptes du budget des affaires culturelles — reprocher au Gouvernement une politique culturelle trop tournée vers le passé et vers la tradition. Messieurs, il faut choisir : ou nous sommes trop conservateurs, ou nous sommes trop audacieux. On ne peut pas dans le même souffle nous reprocher une chose et son contraire. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Assembler en un même lieu et en un même établissement un grand musée d'art moderne et un centre de création ouvert aux aspects les plus modernes de l'imagination dans tous les arts, et auquel s'adjoindra une bibliothèque de lecture publique de un million de volumes, voilà l'ambition de Beaubourg !

Elle est sans précédent par l'ampleur du programme, et la nouveauté des conceptions. Elle répond à ce besoin de l'époque contemporaine qui veut que les frontières entre les arts s'effacent, comme l'étaient les frontières géographiques entre les artistes, et que l'inspiration de ceux-ci bénéficie de la confrontation de toutes les disciplines.

Tant il est vrai que rien ne naît, en science comme en art, que de l'association insolite des idées. Beaubourg répond aussi à ce qui a toujours été la vocation de Paris : être un foyer de création, un pôle d'attraction pour des artistes étrangers. Enfin, cette fondation est éminemment démocratique, et en ce sens éminemment moderne.

Dans une civilisation de masse comme la nôtre, l'art, qui est ou devrait être « un cadre de vie », selon l'expression du Président de la République — je vous renvoie à ses déclarations au journal *Le Monde*, il y a un an — l'art ne répond plus à sa vocation dans la société s'il reste le fait d'une élite, voire de quelques chapelles.

Beaubourg aura pour mission de former, avec des moyens qui seront pour une fois à la mesure de cette ambition, la sensibilité d'un très large public aux formes contemporaines de la création artistique.

Dans le même texte, que j'évoquais à l'instant, Georges Pompidou déclarait : « L'art est l'expression d'une époque, d'une civilisation, et, vous le savez, le meilleur témoignage que l'homme — et aussi une nation — puisse donner de sa dignité... Que l'Etat donne des moyens, et puis qu'il laisse agir le génie de son temps et de son peuple... ».

Laissez-moi vous le dire : si ce grand projet, voulu par le Président de la République, et conduit sous l'autorité du ministre des affaires culturelles n'existait pas, sans doute me serais-je entendu reprocher aujourd'hui dans cette assemblée, par ceux mêmes qui attaquent Beaubourg et mettent en doute sa nécessité, que rien n'est fait pour l'art d'aujourd'hui et donc pour celui de demain. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Quand on exclut Beaubourg du budget du ministère des affaires culturelles, je voudrais bien qu'on me dise à quel ministère on veut le rattacher et si Beaubourg ne répond pas très exactement à la seconde mission d'institution du ministère : « favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui enrichissent le patrimoine culturel ».

Beaubourg, c'est la culture projetée dans l'avenir. Qui peut prétendre aujourd'hui juger de ce qui en sortira ? Beaubourg, c'est la tentative.

M. Georges Fillioud, rapporteur pour avis. M. Chaban-Delmas, quand il était Premier ministre, le prétendait ! Il l'a écrit au président du groupe de travail sur les affaires culturelles. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Emmanuel Aubert. Laissez parler M. le ministre !

M. Robert-André Vivien. Un peu de dignité, monsieur Fillioud ! C'est un honneur d'être rapporteur. N'interrompez pas ainsi M. le ministre !

M. Emmanuel Aubert. C'est scandaleux !

M. le ministre des affaires culturelles. On a dit encore — et j'ai entendu avec tristesse soutenir cette opinion — que Beaubourg faisait partie des opérations qui privilégiaient excessivement Paris par rapport à la province.

Oserai-je vous répondre qu'il était temps de ne plus avoir un Opéra languissant, une Comédie Française se débattant dans des difficultés sans nombre, un théâtre de Chaillet mourant ? Qu'il était temps d'avoir un musée d'un type nouveau, un centre d'échange des disciplines artistiques, un lieu où se prépare le levain ? Car si Paris perdait son prestige, car si Paris cessait de briller en cessant de renouveler son éclat, croyez-vous que la nuit ne tomberait pas aussi sur la province ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

L'effort des années antérieures — et qui est poursuivi — a permis d'établir en province neuf maisons de la culture, dix-sept centres d'animation culturelle en fonctionnement ou en préfiguration, dix-neuf centres dramatiques, cinq orchestres régionaux. N'est-ce rien ?

N'est-ce rien que les innombrables subventions aux formations dramatiques ou musicales, aux monuments historiques, aux manifestations artistiques permanentes ou temporaires ?

N'est-ce rien que la nouvelle politique engagée pour nos musées de province ?

Toute cette action, tous ces crédits seraient inefficaces si un effort pour Paris n'était parallèlement poursuivi.

Budget dit chiffres. Résumons-les.

De 1971 à 1973, le budget des affaires culturelles est passé de 668 millions à 1.075 millions de francs, présentant une augmentation de 200 millions par an. En 1974, il est prévu de le porter à 1 milliard 336 millions de francs, soit une progression de 261 millions de francs.

Qui peut prétendre que le Gouvernement n'a pas fait là un effort aussi méritoire que spectaculaire, et que la culture n'entre pas dans ses priorités ?

J'ai, dans les discussions préalables, soumis à l'arbitrage du Premier ministre autant de chapitres que je pensais pouvoir et devoir le faire. Et il m'a été accordé le maximum possible, compte tenu du nécessaire équilibre des besoins généraux de la nation. Ne comptez pas sur moi pour remettre cet arbitrage en cause.

Est-ce à dire que ce que j'ai obtenu est suffisant pour toutes les missions de mon département ? J'ai eu l'occasion, au long de cet exposé, d'insister sur les points où je trouvais les dotations encore trop faibles.

Mais si, l'an prochain, la même progression est observée, d'importants retards pourront être rattrapés en même temps que des actions neuves seront envisageables, actions qui d'ailleurs ne sauraient se développer et s'accomplir sur une seule année.

Considérons d'où nous venons.

Le budget des affaires culturelles jusque dans l'année 1970 tournait autour de 0,38 p. 100 du budget total de la nation. Il faisait en 1972 — hommage en soit rendu à mon ami Jacques Duhamel et à l'ardeur avec laquelle il a plaidé auprès de vous la cause de son ministère — 0,46 p. 100, puis en 1973 : 0,52 p. 100. Il vous est demandé de passer, pour 1974, à 0,57 p. 100.

Certes, nous sommes encore bien loin de ce 1 p. 100 que réclament à cor et à cri des gens dont on mobilise le bon cœur, mais qui seraient bien incapables de jurer, et à qui l'on serait bien incapable d'expliquer, pourquoi ce 1 p. 100 est indispensable, plutôt que 0,99 ou 1,10. Comme pour toute démagogie, j'ai peu d'estime pour la démagogie des pourcentages. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. Gérard Houteer. Il ne faut pas le dire !

M. le ministre des affaires culturelles. Dans le cas présent, cette démagogie se garde bien de dénombrer tout ce qui est fait pour la culture et par la contribution publique, en dehors du strict budget des affaires culturelles.

Elle se garde bien d'additionner ce qui est investi en équipement culturel ou consenti au fonctionnement d'organismes culturels par l'éducation nationale, par les affaires étrangères, par l'aménagement du territoire, par la jeunesse et les sports, et par toutes collectivités départementales et communales.

Tous ces ministères, toutes ces collectivités — et là je réponds au regret de M. Fillioud — concourent à des actions concertées avec nous ou étroitement articulées sur les nôtres. Mon ministère, en fait, opère le recensement et prépare, toutes sommes additionnées, les comptes culturels de la France pour les présenter aux Français. L'initiative appartient au ministère en cette affaire. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Mais puisque nous en sommes à parler pourcentage, rappellerai-je les résultats d'un sondage publié, il y a deux mois et pas plus, par un magazine qui n'est pas particulièrement favorable au régime. A la question : « Est-ce que vous êtes heureux ? », 63 p. 100 des personnes sondées répondaient : « plutôt heureux », et 26 p. 100 : « très heureux ».

On sait ce que je pense des sondages, particulièrement de ceux qui introduisent de faux paramètres dans la vie politique du pays et particulièrement dans les consultations électorales. Mais, en matière de tendances ou d'orientation de la psychologie collective, ils fournissent d'intéressantes indications. Et l'on doit rendre hommage à l'hebdomadaire qui a fait ressortir que dans une société aussi abominable que la nôtre et sous un gouvernement aussi détestable, 83 p. 100 des Français se tenaient pour

assez satisfaits ou très satisfaits de leur sort. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Peut-être que pour l'opposition, le bonheur des citoyens ne doit pas constituer l'ambition et l'objet premier du pouvoir. Peut-être l'opposition méprise-t-elle le bonheur ? Peut-être considère-t-elle que son devoir, si elle accédait au gouvernement, serait de faire vivre les Français aux dépens de leur bonheur, selon des idéologies, ou contraignantes ou délétères, qui ne répondent qu'aux aspirations de l'oligarchie d'un parti ou aux spéculations de généreux idéalistes auxquels se mêlent souvent des ambitieux nostalgiques. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne chercherai pas de comparaison au bonheur français hors de nos frontières, encore que les événements de notre siècle et jusqu'à de récentes expériences malheureuses nous en pourraient fournir aisément les éléments.

Mais puisque la culture est l'ensemble des choses qui permettent à l'homme de valoriser sa vie et d'apprécier son destin, on ne permettra de penser que la politique culturelle suivie par la République n'est pas pour rien dans la situation dont les Français bénéficient devant le monde comme à leurs propres yeux.

Il y a trois ans aujourd'hui disparaissait le général de Gaulle. Qui n'y songe ? Qui ne peut, parmi nous, avoir un surcroît de mémoire ?

Pour moi, la coïncidence m'apparaît comme émouvante et symbolique qui veut que je vous présente le bilan de l'effort que les Français font pour leur culture et leur gloire dans le troisième anniversaire de la mort de celui qui, en ce domaine comme en tant d'autres, restera le fondateur du renouveau français. (*Applaudissements prolongés sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Chambaz.

M. Jacques Chambaz. Monsieur le ministre ou — si je vous ai bien entendu — monsieur le gouverneur des arts et lettres ou monsieur l'administrateur des artistes, vous avez récemment déclaré : « La liberté n'a de sens que si elle s'accompagne de moyens concrets d'en préserver l'exercice ».

Mesuré à ce principe, le présent budget est, encore une fois, le symbole des limites qui s'opposent aujourd'hui au libre développement de la culture.

Rien ne saurait justifier l'auto-satisfaction dont vous avez fait montre. L'inflation réduit à peu de chose la prétendue progression dont vous vous félicitez par rapport à l'an dernier et, s'il faut parler en termes de progression, parlons aussi de la progression des profits des grandes sociétés qui contrôlent le cinéma, le disque et des secteurs de plus en plus nombreux de l'activité culturelle et dont le chiffre d'affaires dépasse aujourd'hui de loin le misérable budget de votre ministère. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Loin de diminuer, le retard s'accroît sur les prévisions du VI^e Plan, pourtant définies, dès l'origine, comme une « modeste programmation des servitudes de maintenance ». La moyenne d'exécution, après trois ans, dépasse à peine 40 p. 100 — 40,8 pour cent exactement — et encore ces calculs comprennent-ils les crédits importants consacrés à des opérations qui, telles Beau-bourg et Fontainebleau, devaient être financées hors Plan.

Enfin, ce budget est bien incapable de répondre à la réalité et à la diversité des besoins de la vie culturelle. C'est une fois encore, un budget de pénurie. Le piège, ici, serait de mettre en cause les rares projets d'une ampleur certaine dont il prévoit la poursuite.

Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais de ceux qui opposent les unes aux autres les créations, les disciplines, les institutions et qui tranchent de haut de l'avenir de telle ou telle forme artistique. Je répéterai donc ce que nous avons déjà dit : ces projets ne prennent vie que par le talent des hommes de culture qui les animent et les moyens dont il dispose ne sont pas toujours suffisants.

Mais, et là réside votre responsabilité, la pauvreté d'ensemble du budget fait que leur exécution entraîne des difficultés supplémentaires pour d'autres entreprises tout aussi indispensables.

Cette pénurie est d'autant plus grave qu'elle s'inscrit dans un refus global du Gouvernement de consacrer à la culture les moyens nécessaires. Vous venez de parler des comptes culturels de la nation, disons plutôt de ceux du Gouvernement. Et bien, ce refus des moyens explique l'insuffisance criante des ensei-

gnements artistiques, l'extrême misère des bibliothèques, les difficultés des maisons de jeunes et de la culture, le report ou la suppression, comme nous venons de l'apprendre, de nombreuses émissions télévisées dont le tournage était prévu.

Il explique l'inquiétude de tous ceux qui contribuent à la vie culturelle, des conservateurs de musée aux travailleurs du spectacle, concernant les conditions de leur activité, leurs salaires et traitements et, pour un nombre croissant d'entre eux, les perspectives de l'emploi et de la conception de leur mission.

Il explique l'absence persistante de toute disposition sérieuse garantissant à l'écrivain et à l'artiste les droits sociaux les plus élémentaires. Et, plus généralement, se pose le problème de la lecture. Les inquiétudes sur ce plan ne manquent pas depuis très longtemps. Elles sont sérieuses, elles sont précises, mais elles ne sont suivies d'aucune mesure concrète.

Il explique enfin la situation de plus en plus dramatique de nombreuses associations qui contribuent à la vie culturelle, et l'asphyxie qui menace les collectivités locales. A propos de ces dernières, un rapport officiel vient de souligner à la fois l'importance des efforts qu'elles consacrent à la culture et les menaces qui pèsent désormais sur ces efforts, frappées qu'elles sont par l'ensemble de la politique gouvernementale.

Mais il y a plus. Incapable de maîtriser la crise de la société dont la crise de la culture est l'expression, inquiet des aspirations grandissantes au changement qui s'expriment, le pouvoir s'en prend désormais plus directement au mouvement même de la culture. Votre politique est la traduction de cette orientation, qui inspirait votre première intervention é-qualité, comme M. Roland Leroy en a fait ici même la démonstration.

Certes, devant la profondeur et l'étendue de la protestation que cette déclaration a suscitée, votre langage est devenu plus mesuré. Mais tout confirme qu'il ne s'agissait ni d'un accident, ni d'une maladresse. Ne vous êtes-vous pas récemment félicité de ce que votre propos, injurieux pour les hommes de culture, vous ait valu « notamment en province, beaucoup plus d'approbations que n'en laissait prévoir une certaine fronde parisienne » ?

M. Robert-André Vivien. Le bon sens est en province !

M. Jacques Chambaz. De quelles approbations s'agit-il ? Serait-ce la nouvelle forme de chantage qui s'est manifestée au Creusot, subordonnant l'octroi d'une subvention au licenciement de deux animateurs ? Serait-ce les atteintes aux libertés qui ont suivi, à Rennes, à Annecy, à Valence, à Douai, à Chelles, à Boulogne-Billancourt, toutes villes, il faut le noter, dirigées par des représentants de la majorité au pouvoir ? (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

Ces entraves nouvelles sont d'autant plus sérieuses qu'elles s'ajoutent aux difficultés que connaissent trop de secteurs de la vie culturelle, et, pour exemple, le théâtre du Soleil, à la subvention dérisoire ; la compagnie Vincent-Jourdeuilh, qui se voit privée de la salle à laquelle elle avait redonné vie ; le centre culturel du XI^e arrondissement de Paris, le Cyrano-Théâtre, menacé dans son existence même ; les quarante-cinq troupes du jeune théâtre ; les théâtres pour enfants ; et je pourrais poursuivre cette énumération en parlant aussi des difficultés que rencontrent les artistes peintres — dont les ateliers disparaissent et qui ont de moins en moins de lieux d'exposition — les artistes de cirque et bien d'autres encore.

Où, depuis qu'à vous en croire onze millions de téléspectateurs vous ont plébiscité au poste que vous occupez, la situation de la culture s'est brusquement aggravée.

Et votre silence lui-même est significatif. Vous ne dites rien devant les tentatives d'accentuer les censures qui pèsent à la télévision. Rien non plus quand s'élèvent, à cette tribune ou dans la presse, des appels à l'éviction d'hommes de radio ou de théâtre, nommément désignés. Rien, enfin, lorsque disparaît l'un des plus grands poètes de ce temps au moment même où la dictature s'abat sur son pays, où sa maison est détruite, où l'institut Gabriella Mistral est saecagé et débaptisé, où des livres sont brûlés en place publique.

En réalité, de nombreuses manifestations ont eu lieu, à Paris comme en province, et cette semaine encore, à l'appel de la fédération nationale des spectacles. Toutes étaient dirigées contre votre politique.

En parler comme d'une « fronde parisienne », c'est prendre bien à la légère leur ampleur et leur diversité. C'est ignorer aussi la convergence qu'elles expriment entre travailleurs manuels et intellectuels, conscients que la cause de la liberté est indivisible à l'heure où la police intervient contre les travail-

leurs de Lip, contre les chercheurs et les enseignants du centre Saint-Jérôme, à Marseille, contre les étudiants en médecine, à Paris ; conscients aussi du rôle de la culture.

Certes, vous allez vous félicitant d'avoir fait entrer — seul ? — le mot « concertation » au dictionnaire de l'Académie française, mais votre politique vous interdit de le faire entrer dans la vie. La démission du conseil du développement culturel vient d'en apporter une confirmation remarquable.

De même, le secret du prince qui entoure le projet Beaubourg devient de plus en plus intolérable, compte tenu de son importance et de son ampleur qui exigeraient une consultation démocratique de tous les intéressés.

Démocratie, vous ne citez guère ce mot, bien qu'il figure de longtemps au dictionnaire et dans les luttes des masses populaires, car vous en refusez les exigences. Vous l'avez encore confirmé aujourd'hui en affirmant votre mépris pour la masse des Français incapables, selon vous, de contribuer à l'élaboration d'une politique culturelle et en traitant de haut l'avis normalement exprimé de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de cette Assemblée.

Vous préférez au mot « démocratie » celui de « déconcentration » afin d'éviter que les intéressés soient réellement associés à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle de la politique culturelle.

Jamais plus qu'aujourd'hui n'éclate la contradiction entre la nécessité du développement culturel et les limites de plus en plus étroites que lui impose la domination du grand capital et la crise à laquelle elle conduit.

C'est pourquoi toute votre démarche cherche à diviser et à opposer les uns aux autres les hommes de culture en même temps qu'à les isoler dans la nation. Mais cette politique apparaît de plus en plus clairement pour ce qu'elle est : une politique conservatrice, au sens fort du mot.

Le débat n'est pas pour ou contre le patrimoine culturel, pour ou contre telle ou telle avant-garde, il concerne le mouvement même de la culture.

Ainsi, vous venez à nouveau publiquement de caricaturer l'action entreprise par vingt-cinq années de décentralisation théâtrale. Mais le seul énoncé des œuvres mises en scène et la diversité des créations, l'enrichissement des pratiques culturelles et l'élargissement du public auxquels a contribué la décentralisation font justice, pour qui a eu le souci de suivre ses efforts, de cette caricature. Vous ne pouvez l'ignorer. Votre insistance à son sujet est donc grave de menaces pour l'ensemble de l'activité théâtrale.

De même, libre à vous de ne pas aimer la recherche, au théâtre ou ailleurs. Nous le savions déjà ! Mais de telles prises de position expriment la conception passéiste qui commande votre attitude à l'égard de la culture comprise dans son développement historique, dans la diversité de ses composantes, dans la confrontation de ses tendances.

Et ne tentez pas ici de vous couvrir de l'autorité de Jouvet dont les créations des classiques français ont donné lieu — je cite ici l'un des plus grands critiques et historiens du théâtre en France — à des polémiques sérieuses compte tenu des recherches qu'elles exprimaient.

Jouvet déclarait aussi, à propos du théâtre : « Le théâtre est le désordre incarné. Et pour faire l'éloge du théâtre, il faut commencer par faire l'éloge du désordre. L'ordre ici vient d'un désordre. Un ordre théâtral ne s'institue que par un long désordre. »

La culture, dites-vous, c'est d'abord une mémoire. Pour nous, « l'héritage culturel se fait chaque jour, il a toujours été créé au présent, c'est le présent qui devient le passé, c'est-à-dire l'héritage ». C'est pourquoi on ne saurait limiter le droit à l'assimilation critique du patrimoine culturel et le droit des créateurs à la recherche sans porter atteinte au développement de la culture.

Ainsi, la politique culturelle du Gouvernement correspond aux nécessités de la société du profit et de l'autoritarisme qui en découle. Le régime actuel, telle est la réalité, ne peut plus tolérer la culture vivante, qu'il s'agisse de celle d'hier ou de celle d'aujourd'hui. Il ne supporte qu'une culture mutilée dans ses sources de création et dans ses objectifs, mutilée dans sa diffusion, limitée par la ségrégation sociale qui refuse à des millions de travailleurs, dont vous dites qu'ils sont heureux, l'accès à l'enseignement et à la culture auxquels ils aspirent, en leur refusant d'abord le temps et les moyens de vivre.

Pour tenter de dissimuler la responsabilité du pouvoir, vous avez récemment déclaré, non pas à cette tribune mais en dehors, que la culture est d'abord affaire d'initiatives individuelles.

Pour prendre un exemple, la situation critique du cinéma français dément cette affirmation. Tout d'abord, il y a action du Gouvernement, mais elle est négative car elle tend à accentuer la crise, ne serait-ce qu'en refusant les mesures financières immédiates capables d'apporter au cinéma quelques moyens supplémentaires et en maintenant une commission dite, par euphémisme, de « contrôle », en clair de censure, dont le caractère archaïque est évident.

Ensuite, l'initiative individuelle, aujourd'hui, se confond avec la mainmise de puissants groupes financiers qui soumettent l'activité cinématographique aux impératifs de la rentabilité capitaliste. Le cinéma devient ainsi soit un luxe, soit une marchandise. Il en résulte l'invasion de nombreuses salles par des films dits « commerciaux », ou encore « grand public », produits, distribués, exploités par des sociétés qui font argent de tout, y compris de la pornographie et de la violence.

Dans tous les domaines, la domination de ces grandes sociétés se fait de plus en plus pesante.

Vous avez parlé de l'architecture et de l'urbanisme. Mais ils sont livrés aux appétits de la spéculation immobilière. Vous affirmez votre volonté de former des architectes. Mais à Paris, dans l'unité pédagogique n° 1 des Beaux-Arts, à Marseille, à Montpellier et dans d'autres villes universitaires, des unités pédagogiques ne disposent ni des moyens, ni des locaux, ni des enseignants nécessaires à leur activité.

Cependant vous entendez faciliter encore cette mainmise du grand capital. Une note récente de votre ministère, au titre significatif, « Animation commerciale et animation culturelle », le confirme. On peut y lire : « Les commerçants... » — traduisons, dans votre langage, les groupes financiers — « ...sont de plus en plus conscients de la plus-value apportée par la culture sur les lieux où ils exercent. »

Je cite encore cette phrase qui est à elle seule tout un programme : « Il y a longtemps que l'art se vend et s'achète ». Et plus loin : « Quoi qu'il en soit, les quelques expériences tentées ici ou là ouvrent des voies d'avenir dans le sens d'une démocratisation de la culture ».

M. Robert-André Vivien. C'est cela qui vous gêne !

M. Jacques Chambaz. — Telle est la logique d'un système où le profit est la règle et la finalité suprêmes, ce profit dont vous avez déclaré : « Il est douteux que des hommes en liberté parviennent à s'accorder sur d'autres valeurs ».

Dans le même temps, le pouvoir prend prétexte de désordres que nourrit ce système pour tenter d'imposer un ordre moral et mettre en cause la liberté de création et d'expression.

Cette orientation donne la mesure du faux humanisme dont se nourrit la grande bourgeoisie. Pour elle, l'homme s'écrit toujours avec une majuscule ; mais elle discrédite les besoins et les aspirations des hommes d'aujourd'hui, travailleurs manuels et intellectuels, qui créent les richesses de ce pays.

Dans cette perspective, n'avez-vous pas assigné à la culture la tâche de transcender par l'esprit les maux du capitalisme ?

Mais les illusions que comporte cette idée fautive, votre système n'a pas pu les entretenir longtemps parce qu'il est le système de l'exploitation, le système qui refuse aux créateurs la liberté et aux travailleurs la possibilité d'accéder à l'enseignement, à la culture, de se former et de vivre, dans le travail et hors du travail.

La conception du parti communiste français est opposée à la vôtre. Elle repose sur la pleine reconnaissance du rôle de la culture et sur la nécessité de satisfaire aux exigences du développement de culture. Cette conception libératrice fonde l'ensemble de notre démarche.

Donnant à tous et à chacun le temps et les moyens de vivre, élargissant le public, assurant la multiplicité des sources de création et de diffusion, abolissant toute forme de censure et de pré-censure, garantissant la liberté de recherche, de création et d'expression dans la confrontation des idées, des écoles et des tendances, cette politique assurera l'épanouissement de la culture pour tous et pour chacun.

La crise de la vie culturelle ne saurait être surmontée sans une transformation profonde de la société. C'est à cette transformation que le programme commun offre désormais des perspectives démocratiques et nationales.

C'est dans cette perspective que l'on pourra parler de bonheur pour tous et pour chacun. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Bourdellès.

M. Pierre Bourdellès. Monsieur le ministre, il m'a déjà été donné à plusieurs reprises d'intervenir à cette tribune pour appeler l'attention de vos prédécesseurs sur les menaces qui pèsent de plus en plus lourdement sur notre patrimoine artistique.

Vous me permettez de n'évoquer ici que le cas de la Bretagne qui, à plusieurs titres, est exemplaire, sachant cependant que nombre d'entre vous, mes chers collègues, pourraient appliquer ces réflexions à leur propre région.

La Bretagne est exemplaire, dis-je, par la densité de son patrimoine architectural, par le nombre de ses monuments d'art populaire, dont l'harmonieuse communion avec les sites et les paysages donne à cette région son caractère propre. Elle est exemplaire aussi, hélas ! par l'effritement quotidien de ce patrimoine artistique : monuments et paysages défigurés, vente au détail d'édifices, de mobiliers d'église, pillage de chapelles et de petits monuments ruraux ; la liste serait trop longue de ces dégradations que l'on constate quotidiennement.

Cette semaine encore, une des plus belles chapelles du Finistère-Sud, datant de la fin du xv^e siècle, Notre-Dame de Kordévet, a été pillée. Les voleurs se sont acharnés à démonter, sans aucune précaution, puis à emporter par morceaux, après l'avoir mutilé, un retable flamand du xv^e siècle, de l'école d'Anvers, considéré par le conservateur des musées royaux de Belgique comme l'un des plus beaux d'Europe. C'est aussi le plus important trésor religieux du Finistère, tellement important qu'on avait prévu de le démanteler pour le mettre dans un lieu protégé. Les voleurs sont passés avant !

Au cours des dix dernières années, la Bretagne a perdu plus de chapelles et de manoirs du xv^e siècle qu'elle n'en avait perdu dans les cent années précédentes.

Les causes de cet appauvrissement sont nombreuses et diverses, mais toutes témoignent de la négligence, de l'ignorance criminelle et, trop souvent même, du vandalisme.

Vandalisme, ce mot n'est pas trop fort, car si la nécessaire adaptation de notre région aux exigences du monde moderne s'avère parfois de nature à porter atteinte à notre patrimoine, c'est surtout la rapacité des amateurs de vieilles pierres et des vendeurs en tous genres qui explique le pillage systématique des trésors artistiques bretons.

Le remède, j'en conviens, monsieur le ministre, ne se trouve pas entièrement entre vos mains.

On peut incriminer une perte générale du sens artistique, la désacralisation de l'objet, le déracinement de nombre de nos contemporains pour lesquels leur pays, leur terroir n'a plus le même sens et pour qui le respect de l'harmonie de ce pays, de ce terroir n'a plus qu'une importance mineure.

Mais ces causes sociologiques et économiques ne sauraient toutefois nous dispenser de tout mettre en œuvre pour que soit sauvé ce qui peut encore l'être.

Est-il nécessaire de rappeler que ces richesses, qui nous viennent parfois du fond des âges et qui nous ont été léguées par des générations antérieures d'artisans anonymes, que ces richesses ne nous appartiennent pas et qu'il est de notre devoir de les transmettre à nos descendants, même dans leurs manifestations et expressions les plus mineures.

« Protéger et enrichir tout notre patrimoine, c'est respecter et poursuivre notre histoire » disait, il y a quelque temps, à cette tribune, votre prédécesseur, Jacques Duhamel.

De cela, nous sommes persuadés, nous, les Bretons, plus que quiconque et c'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la régionalisation qui bientôt va prendre son élan, les élus bretons s'apprennent à tout mettre en œuvre pour la sauvegarde et l'épanouissement du patrimoine culturel de leur région.

Ce n'est pas à vous, monsieur le ministre, que j'ai besoin de rappeler qu'il y a une histoire de la Bretagne, une littérature bretonne, un art breton, une forme de vie, et, par-dessus tout, une langue bretonne, une des plus riches, des plus pures, des plus anciennes d'Europe.

Les hommes au chapeau rond, aux longs cheveux, en sabots, fiers descendants des Celtes, leurs ancêtres, parlaient cette langue merveilleuse, alors que Paris balbutiait à peine un patois dérivé du latin et du grec, souvenir de l'occupation romaine.

Le temps est venu de reconnaître à la langue bretonne ses titres de noblesse. Dans les examens, elle ne doit plus offrir des quelques points supplémentaires d'une épreuve mineure ; comme toutes les autres langues vivantes, elle exige des notations à part entière. Mais, me direz-vous, c'est là une matière qui relève de M. le ministre de l'éducation nationale : j'entends

bien, monsieur le ministre des affaires culturelles, mais défendre la langue d'un peuple, n'est-ce pas aussi et avant tout défendre la culture ?

Serez-vous étonné, par ailleurs, que le bretonnant que je suis, que tous ceux qui aiment la langue bretonne et lui restent fidèles, vous disent leur déception de se voir accorder seulement l'aumône de quelques minutes, de temps en temps, à l'O. R. T. F. de Rennes ?

Je sais l'effort que vous poursuivez dans le domaine qui vous est confié, et je me félicite de voir ce budget transcrire et accentuer cet effort de protection de notre patrimoine architectural. Je note avec satisfaction, en particulier, que le montant des dotations prévues pour les travaux d'entretien des monuments historiques et palais nationaux sera accru de plus de 11 millions de francs en 1974.

Je note, par ailleurs, que ces dépenses concernant la conservation de notre patrimoine représentent une dotation de 210 millions de francs, soit près de 50 p. 100 des dépenses d'équipement de votre ministère.

Qu'il me soit permis seulement, monsieur le ministre, d'insister pour que ces crédits ne bénéficient pas seulement aux œuvres d'art majeures ou classées, à celles qui, à juste titre, font la fierté de notre pays mais dont l'éclat ne saurait rejeter dans l'ombre les œuvres mineures qui constituent l'environnement culturel de chacune de nos régions.

Sauvegarder les chapelles, les manoirs, les maisons nobles ou les calvaires de Bretagne se révèle aussi important et aussi urgent que l'entretien du service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud.

La diffusion culturelle passe tout autant par la redécouverte de notre cadre de vie quotidien que par la visite des musées officiels. L'inscription à l'inventaire supplémentaire, que la loi de 1913 ne prévoyait pas, assure une protection plus efficace des objets d'art et des mobiliers menacés de pillage.

D'autre part, il y a lieu de penser que la décentralisation des structures administratives, le pouvoir donné aux préfets d'inscrire à l'inventaire supplémentaire tout ce qui mérite d'être préservé et l'accroissement des attributions des conservateurs des antiquités favorisent, dès à présent, une action plus efficace que par le passé.

Enfin, la création de trésors, permettant de rassembler, de mettre à l'abri et de présenter au public les objets les plus précieux, constitue, sans nul doute, une décision heureuse : l'exemple du vol de la chapelle de Kerdévet vient à point pour nous rappeler l'urgence des mesures à prendre dans ce domaine.

Vu également l'urgence de toutes les tâches à accomplir, il importe que les initiatives se multiplient et que leur mise en œuvre soit accélérée.

L'étroitesse de votre marge de manœuvre budgétaire vous oblige à des choix délicats ; sans doute, l'Etat ne peut-il tout faire, mais il peut et doit jouer un rôle de promoteur, d'incitateur. Il est assuré de rencontrer le soutien des collectivités départementales et communales, et même des particuliers dont le concours serait précieux pour peu qu'ils soient aidés, encouragés ; et c'est là un aspect du problème qui, à mon avis, n'a pas, jusqu'à présent, retenu suffisamment l'attention des pouvoirs publics.

En ce qui concerne les monuments classés ou inscrits, il y a lieu de déplorer les retards dans l'octroi des subventions de l'Etat.

On peut aussi se demander si une refonte de l'organisation de protection ne serait pas souhaitable. Un seul architecte des bâtiments de France par département ne peut matériellement assumer les lourdes responsabilités qui lui incombent.

Il a une tâche au-dessus de ses moyens et, de ce fait, on lui reproche d'être à l'origine de retards dans le développement de certaines régions. Je ne rappellerai que les dossiers de construction soumis à son étude et qui attendent de nombreux mois avant de recueillir son avis.

Il faudrait à l'architecte départemental des bâtiments de France le temps de prendre contact sur place et de composer avec les élus et les responsables locaux qui, connaissant parfaitement leur pays, constitueraient pour lui de précieux conseillers. Ne pourrait-on envisager le recrutement de personnel vacataire qui, dans chaque arrondissement au moins, assurerait une surveillance efficace, la formation d'équipes d'artisans locaux compétents pour l'entretien, la création d'une assistance architecturale à la disposition des candidats à la construction en zone protégée ?

Enfin, une fiscalité plus adéquate, touchant les maisons exceptionnelles, ne permettrait-elle pas de reconnaître aux propriétaires chargés d'une partie de notre patrimoine national un rôle d'intérêt public ?

En conclusion, monsieur le ministre, je veux espérer que l'accroissement des crédits prévus pour 1974 permettra de répondre à l'attente des populations, des communes et des départements soucieux de préserver la richesse et la spécificité de leur culture.

Soyez assuré que toutes les actions que vous pourrez entreprendre en ce sens rencontreront l'adhésion et l'appui de tous ceux qui, comme vous, ressentent l'urgente nécessité de concilier harmonieusement les valeurs de notre civilisation industrielle et les richesses de notre héritage historique. *(Applaudissements sur les bancs de l'union centriste et sur divers bancs.)*

M. le président. La parole est à M. Duffaut.

M. Henri Duffaut. Monsieur le ministre, le 23 mai dernier, vous avez dit que la culture, comme la liberté, n'était pas un but mais un moyen, celui de mettre l'homme en possession des acquis de la civilisation et de le faire bénéficier de l'honneur et de la dignité de la condition humaine.

Il est certain qu'au cours des dernières années les progrès des techniques et des sciences ont profondément modifié notre vie. C'est André Malraux qui disait qu'il s'était passé plus d'événements entre Napoléon et notre époque qu'entre les pharaons et Napoléon.

Mais cette civilisation a aussi son envers : l'homme vit sous le signe de la vitesse, de la précipitation et même, dirai-je, de toutes les pollutions.

C'est ici que la culture a son rôle, cette culture qui, dans le passé, a été une élégance, l'apanage d'une minorité privilégiée et qui, aujourd'hui, doit devenir une thérapeutique indispensable à l'ensemble de nos concitoyens.

Vous avez défini les objectifs de votre ministère : conserver et mettre en valeur notre patrimoine, assurer l'enseignement par la formation de créateurs et d'interprètes dans les différentes disciplines de l'art, enfin stimuler les activités artistiques et littéraires.

Mais votre ministère a-t-il les moyens d'une telle politique ? Je ferai, à cet égard, trois observations principales.

Trop de compétences sont actuellement réparties entre les différents ministères, de telle sorte que s'instituent des cloisonnements préjudiciables au développement de la culture. Je pense notamment à l'O. R. T. F. qui échappe complètement à l'autorité de votre ministère et qui, en raison de sa diffusion, pourrait être un excellent instrument de propagande culturelle. Or il n'en est pas toujours ainsi. Je pense également à l'organisation de vos services qui, s'ils comportent un certain nombre de directions à Paris, n'ont que fort peu d'antennes régionales et encore moins d'antennes départementales dans nos différents chefs-lieux.

Je dois relever aussi le caractère insuffisant de votre budget. Certes, vous vous êtes montré satisfait de ce que son montant représente cinq millièmes du budget général et que sa progression était cette année de 20 p. 100, encore qu'il soit plus facile d'augmenter de 20 p. 100 cinq millièmes que d'augmenter de 20 p. 100 25 p. 100. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

Un budget doit aussi s'apprécier au regard des besoins à satisfaire et ceux-ci ne cessent de se développer avec les années. C'est ce qui vous conduit — passez-moi l'expression — à vivre un peu d'expédients. Quand vous privilégiez certains secteurs, celui des archives par exemple, vous bloquez la création théâtrale, l'aide apportée aux centres dramatiques et aux troupes permanentes étant alors insuffisante.

Je rappellerai une des images contenue dans votre discours du 23 mai. Vous avez comparé la culture à un iceberg : les neuf dixièmes sont immergés, c'est le passé ; le dixième est émergé, c'est la création contemporaine. Vous apportez le plus de soin possible à la sauvegarde des œuvres du passé, avec des moyens insignifiants d'ailleurs, mais vous négligez la création contemporaine. Si je devais à mon tour employer une image, je dirais que cet iceberg risque de couler.

Certains secteurs sont privilégiés par rapport à d'autres. Je pense à l'Opéra avec 63 millions de francs, et à la Comédie-française avec 25 millions de francs. Je ne conteste pas par principe le montant de ces crédits. Il s'agit de deux scènes de prestige qui ont contribué à répandre notre culture non seulement à Paris mais encore dans le monde. Bien souvent, nos artistes ont été les ambassadeurs de notre culture. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

Mais, s'il est nécessaire de maintenir et peut-être même de développer l'action de ces grandes scènes, il ne faudrait pas que ce soit dans le cadre d'une gestion mal surveillée et au détriment des activités de province. L'Opéra c'est bien ; mais n'oublions pas les activités lyriques dans nos provinces. M. de Broglie semble dire que l'art lyrique a quelque chose de périmé. Je ne pense pas, quant à moi, que la connaissance des grands opéras de Verdi, de Mozart ou de Wagner soit tellement périmée. Je dirai plutôt qu'elle est enrichissante.

Le théâtre lyrique de ma cité, par exemple, voit ses places occupées à 95 p. 100 et parmi ses spectateurs on compte de nombreux jeunes. Seulement, il représente une charge extrêmement lourde et ne peut s'accommoder de l'absence d'aide de l'Etat, absence qui est la caractéristique aujourd'hui. Il serait donc souhaitable que, dans le cadre d'une coordination régionale, et moyennant une aide plus substantielle de l'Etat, la réorganisation de ce théâtre soit poursuivie, car c'est un instrument utile de diffusion de la culture.

La situation de l'art dramatique est peut-être pire encore, si l'on fait exception de quelques troupes de théâtre et des festivals.

J'ai la charge et la responsabilité d'un grand festival, celui d'Avignon. Par nos propres moyens, nous avons organisé ce festival qui, depuis un quart de siècle, reçoit chaque année près de 200.000 personnes. Certains soirs, le spectacle est donné dans une dizaine de salles, hauts lieux de notre cité, devant 12.000 personnes. La presse nationale et internationale lui consacre des dizaines de milliers de lignes, les radios, les télévisions française et étrangères des dizaines d'heures d'émission.

Ce festival contribue, par conséquent, très largement au rayonnement de notre culture dans le monde. Des jeunes gens, originaires de cinquante pays différents, viennent bénéficier de notre culture et connaître nos familles, nos cités, nos communes. Je pourrais dire, monsieur le ministre, que nous avons réalisé votre programme par anticipation, puisque nous avons mis en valeur notre patrimoine artistique. Nous avons fait un effort de création dans la liberté totale que nous avons laissée aux créateurs, en même temps qu'un effort d'enseignement et de stimulation. J'en vois la preuve dans la création dans notre ville de jeunes troupes qui ne sont pas sans qualité.

Alors, pensez à ces collectivités locales qui, parfois depuis plus d'un quart de siècle, supportent tout le poids de telles manifestations, sont aujourd'hui à bout de souffle et ont besoin d'être relayées dans leurs efforts.

Je ne parlerai pas de la musique, puisque mon collègue M. Guerin en parlera tout à l'heure avec beaucoup de compétence.

Je souhaiterais que les établissements d'enseignement — conservatoires et écoles de beaux-arts — soient réorganisés et qu'ils se consacrent pour une part importante à la formation d'animateurs.

Depuis quelques années, des villes nouvelles ont surgi, des quartiers nouveaux ont été construits qui ont besoin d'acquiescer une âme autour de leur église, de leur mairie, de leur centre culturel. Il leur faut donc des animateurs qualifiés, jouissant d'une sécurité et d'une stabilité.

Monsieur le ministre, je terminerai par une remarque, je dirai même par une supplication. Vous avez la charge de nos cathédrales romanes et gothiques, de nos basiliques, de nos vieilles églises, de nos cloîtres, de nos antiques, de nos palais, de nos châteaux, de nos vieux hôtels, de nos anciens quartiers.

Je suis effrayé à la pensée que les crédits affectés à l'entretien de ce patrimoine s'élèvent à 35 millions de francs et ceux qui sont destinés à la restauration à 156 millions seulement, ce qui ne correspond même pas à l'actualisation du chiffre budgétaire de l'année précédente.

Or ce patrimoine est l'héritage précieux de siècles d'histoire et d'art. C'est le patrimoine de tous les Français et du monde entier. Nous n'avons pas le droit de le négliger. Tous les groupes de cette assemblée doivent être unanimes pour qu'o soient enfin consacrés à la conservation et à l'entretien de ce patrimoine les crédits nécessaires.

Je conclurai en rappelant une phrase d'André Malraux : « L'instruction a été le fait du XIX^e siècle, le XX^e siècle sera celui de la culture. » C'est vrai, ou plutôt ce sera vrai si sont mis à la disposition de cette culture les crédits nécessaires à une action efficace. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche, des communistes et sur plusieurs bancs des réformateurs démocrates sociaux.)*

M. le président. La parole est à M. Boldsé.

M. Raymond Boisdé. Monsieur le ministre, ayant eu pendant plusieurs années la charge de rapporter le budget de votre ministère au nom de la commission des finances, je laisserai de côté, en raison de l'heure et du cadre de ce débat, les chiffres et les grandes considérations générales, même si elles permettent des mouvements d'éloquence.

J'ai choisi de me limiter à des observations de caractère plus pratique, relatives aux structures des différentes instances qui ont la charge des opérations culturelles dans la nation.

Je ne vais pas définir à mon tour la culture. Sur ce sujet, le concours est ouvert et ne sera pas clos avant longtemps. Toutefois, on peut affirmer qu'une opération culturelle a pour but, la plupart du temps, d'accroître les connaissances et d'améliorer les capacités des hommes, ne serait-ce que celles de comprendre, d'entendre ou de communiquer.

Vous avez sous votre autorité, monsieur le ministre, un grand nombre de services qui ont pour objectif de mener à bien cette action. Je ne parlerai que des opérations « inter-instances » — pardonnez ce néologisme qui n'est pas très élégant — ou interdépendantes, que vos partenaires soient des collectivités locales ou d'autres ministères.

En ce qui concerne les collectivités locales, l'orateur précédent a évoqué le rôle qu'elles ont joué, souvent seules. Mais maintenant, ayant fait leurs preuves, elles peuvent recevoir l'aide de l'Etat.

Un grand nombre de manifestations locales ont un retentissement international : j'en sais quelque chose dans ma modeste cité. Dès lors, il est tout à fait normal que l'Etat s'associe à la commune ou au département pour réaliser ce genre d'opération que ni l'un ni l'autre des partenaires ne pourrait mener à bien tout seul.

Mais il faut prendre un certain nombre de précautions et, s'agissant de créations relativement récentes comme celle des maisons de la culture, il est bon d'avoir non pas une doctrine mais quelques garde-fous. L'expérience a montré qu'on pouvait, souvent, en agissant avec délicatesse, obtenir des corrections sans pour autant provoquer des dégâts.

Vous avez, dans vos services, les personnalités compétentes pour régler ces relations délicates entre les hommes de l'art, les responsables de la cité et les dirigeants du ministère.

Quand je parle des dirigeants du ministère, je ne veux pas laisser entendre que votre ministère téléguidé — comme le disent certains — ou dirige les opérations culturelles, mais que c'est à lui qu'appartient la responsabilité finale.

S'agissant du théâtre, j'approuve entièrement ce que vous avez dit et redit, mais répétez-le ; vous en aurez de nombreuses occasions. Le théâtre procède souvent par effraction, ce que ne font ni les manifestations musicales ni les expositions d'arts plastiques ou autres qui laissent à l'auditeur ou au visiteur une grande liberté d'esprit. Le théâtre, au contraire, avec son estrade, ses projecteurs et ses haut-parleurs, s'impose au spectateur placé dans une salle obscure. Avec sa magie, le théâtre est un instrument à la fois très délicat, prestigieux et prodigieux, mais il faut se méfier de ses prodiges.

Je voudrais, maintenant, insister sur un autre élément de notre patrimoine culturel : les trésors artistiques immobiliers historiques qui, hélas, appauvrissent souvent les cités qui les possèdent. Celles-ci, en effet, doivent non seulement les entretenir, mais aussi tenter de leur restituer leur splendeur passée, ce qui ne se fait pas sans d'importants débours.

Même si cette action nous appauvrit, nous sommes fiers d'en être sur place les responsables, mais nous pensons que votre administration, monsieur le ministre, devrait faire davantage confiance au discernement des municipalités et des départements. Car il est parfois des tabous qui, bien que traditionnels, sont un peu artificiels. Sans doute, n'est-il ni juste ni bon de critiquer, lorsqu'on peut discuter et contester — tous les goûts étant dans la nature — l'intérêt de tel ou tel immeuble, voire de tel ou tel site. Mais je vous en conjure, ne laissez pas des fonctionnaires extrêmement cultivés et fort bien inspirés, manifester une véritable « fringale » de réglementation quand ce n'est pas justifié.

Parlons des « inter-instances » au niveau des ministères s'il convient ici de noter l'action du fonds d'intervention culturelle. Là, c'est vous qui assurez la mise en route du fonds et votre tribut est ensuite complété par les autres ministères. Alors, vous arrivez à vous en désintéresser. Certes, vous reatez l'inspirateur et l'animateur, et nous nous en réjouissons.

Au sommet de votre administration un « état-major » devrait être chargé d'assurer toutes ces liaisons de façon plus constante, plus cohérente, dirais-je, et par conséquent plus rationnelle et plus efficace. Vous disposeriez d'un « staff » comme disent les

Américains pour désigner des gens qui, en dehors de la hiérarchie administrative et sans responsabilité bureaucratique, ont la responsabilité de la vie et de la survie de l'organisme qui leur est confié. Vous avez dit tout à l'heure très justement que vous alliez, avec la collaboration des autres ministères mais sous votre responsabilité, dresser l'inventaire de toutes les actions culturelles qui sont menées par les divers ministères : ceux de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des affaires étrangères, des armées, et même de l'agriculture.

Naguère, j'ai fait devant vous la démonstration que le fameux 1 p. 100 était de beaucoup dépassé lorsqu'on faisait l'addition de ces différentes actions culturelles — je vous apporte ici la caution du rapporteur de la commission des finances que j'étais — et ce n'est pas que nous le regrettons, au contraire. Mais, je le répète, si tout cela entre dans votre épure, il n'en ira que mieux.

Le temps est venu où les maisons des jeunes et de la culture doivent changer de nom. Ce n'est pas qu'elles risquent de faire concurrence aux maisons de la culture proprement dites, mais leur dispositif, leurs objectifs, leur façon de faire et leur public ne sont plus les mêmes. Il faudrait les intégrer dans les centres d'animation culturelle.

De même, pour les enseignements, l'Etat, mieux associé avec l'éducation nationale, devrait procéder à une franche mise en place de moniteurs dans les premières classes des enseignements modestes : le dessin, l'aquarelle, la musique. Il convient que tout cela soit fécondé, sinon engendré par votre ministère.

Nous sommes dans une ère moderne où les inventions se succèdent rapidement et s'accumulent, comme le génie créateur de l'homme sait le faire, génie créateur qui se manifeste aussi bien dans les sciences, dans l'art que maintenant dans la technique, les sciences appliquées ou même la technologie.

J'ambitionne pour vous, monsieur le ministre, que vous donniez un peu plus de lustre au blason de l'enseignement technique en faisant en sorte qu'il n'y ait plus de barrière, de fossé ou de frontière entre cet enseignement et l'enseignement artistique.

Le moment est venu où les hommes de l'art doivent connaître la technique dans ses matériaux, ses structures, sa diffusion, sa mise à l'épreuve, et aussi où les hommes de la technique doivent connaître non seulement les sciences humaines, mais les arts.

Je souhaiterais — comme je le disais déjà à l'un de vos prédécesseurs, M. André Mairaux — que vous attachiez votre nom à la création de la future université du xx^e siècle. Car plus que celle du xx^e siècle, l'université du xxi^e siècle sera pluridisciplinaire : l'un des volets du diptyque sera l'enseignement artistique, qui comprendra les écoles de musique, les beaux-arts, les maisons de la culture ; l'autre sera celui des enseignements technologiques appliqués. Alors, enfin, seraient réunis sur le même sommet les techniciens qui assurent les progrès de la civilisation et les artistes. Notamment au moment du choix de techniques audio-visuelles, vous aurez besoin de la coopération entre les artistes et les techniciens. Les uns ne peuvent plus maintenant négliger et ignorer les autres.

C'est une tâche immense, illimitée, souvent même indéfinie — ce qui n'est pas la même chose — mais exaltante et glorieuse. Cette tâche est la vôtre. Nous souhaitons que soit ample la récolte de lauriers que vous aurez cueillis pour nous. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Le groupe des réformateurs démocrates sociaux ne vous tient pas, monsieur le ministre, pour responsable d'une situation dont, comme vous le disiez tout à l'heure, vous avez largement hérité, et il ne vous fera pas un procès d'intention, persuadé qu'il est de votre volonté d'homme de culture de développer ce secteur gouvernemental à la mesure des exigences de la société française de notre temps.

C'est donc dans l'esprit le plus constructif, l'esprit de proposition, que nous critiquons le budget que vous nous soumettez, et je vous prie de considérer les réflexions qui suivent beaucoup plus comme une incitation à une réforme en profondeur de la politique de votre administration et à sa traduction en chiffres dans le budget pour 1975 dont vous serez plus pleinement responsable, que comme une tentative vaine et peu constructive d'obtenir dès aujourd'hui les rectifications souhaitables.

La grande critique que nous ferons à votre budget pour 1974, c'est qu'il est un budget de stagnation.

En effet, il n'est en rien, à nos yeux, un budget d'animation, de diffusion de la culture dans le peuple français et de la culture française dans le monde. C'est tout au plus, nous semble-t-il, un budget de routine, un budget d'assistance, au demeurant mal réparti.

Ce budget ne donne pas l'impression, que par nature il devrait donner, d'un effort d'imagination pour sortir des sentiers battus technocratiques en direction de la participation des citoyens.

Certes, nous ne critiquons pas le principe d'opérations dites « de prestige ». Nous ne critiquons même pas le fait que ces opérations de prestige aient souvent lieu à Paris, capitale internationale des arts, mais nous considérons qu'il ne faut pas mettre le prestige culturel de la France dans les seules opérations spectaculaires.

C'est fort bien, monsieur le ministre, que vos prédécesseurs et vous-même ayez hissé l'Opéra de Paris, dont les prestations étaient naguère parfois bien médiocres, au niveau des plus grandes scènes internationales. Nous avons été si sensibles à cela que nous avons persuadé le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de retirer l'amendement par lequel, à l'instar de la commission des finances, il demandait, à titre indicatif, une réduction importante des crédits destinés au Palais Garnier.

Mais, après tout, pourquoi la ville de Paris ne consentirait-elle pas à ses théâtres, et singulièrement à l'Opéra, un effort financier normal ? Est-il juste que Paris ne dépense pas plus que Strasbourg pour le théâtre et la musique.

Cela dit, comment ne pas nous étonner, avec le rapporteur, du superbe isolement de l'Opéra de Paris, du manque de coordination entre ses efforts et ceux des grandes scènes lyriques de province ?

Je ne partage pas, pour ma part, l'opinion émise par la commission des finances et selon laquelle l'art lyrique serait désormais voué à n'être plus un art populaire.

Mais, pour contredire pareille affirmation, reconnaissez, monsieur le ministre, qu'il faudrait de grands efforts, non seulement pour instaurer une action véritablement nationale, c'est-à-dire décentralisée, de l'Opéra de Paris, mais surtout une politique d'aide à la création dans un domaine où la France est actuellement, semble-t-il, à court d'auteurs.

Il est évident que les masses ne sauraient s'intéresser à la seule reprise des chefs-d'œuvre du passé. Mais on ne saurait exclure la créativité lyrique pour notre temps puisque, aussi bien, dans les pays qui nous entourent, de grandes œuvres modernes d'opéra et de chorégraphie ont pu être créées et connaître un certain rayonnement, notamment en Angleterre et en Italie.

Mais comment pouvez-vous espérer un tel renouveau si l'Opéra de Paris non seulement s'isole du reste de la France, mais se coupe, par le conservatisme de sa politique commerciale, du grand public ?

Quant au théâtre en général, reconnaissez qu'il est fort mal en point, contrairement à la faveur dont il jouit en Grande-Bretagne. Est-il dès lors raisonnable de dépenser 25 millions de francs pour la rénovation de la seule scène de la Comédie-Française ? Est-il raisonnable de laisser le seul théâtre Marigny bénéficier du monopole très fructueux des émissions télévisées « Au théâtre ce soir » ? Est-il raisonnable de laisser faire des transformations excessivement coûteuses au Palais de Chaillot, dont l'immense salle faisait recette au temps de Jean Vilar et du T. N. P. grâce à un choix judicieux des programmes et à de meilleurs artistes ?

Pourquoi l'effort en faveur de la création théâtrale est-il si minime ? Et pourquoi l'O. R. T. F. ne passe-t-il plus à la télévision de pièces de théâtre contemporaines ?

Vous déplorez, comme nous tous, monsieur le ministre, que 50 p. 100 des Français ne lisent pas un livre par an. C'est toute la politique du livre dont vous devriez avoir l'initiative et les moyens.

Comment ne pas souhaiter que les bibliothèques relèvent désormais de votre département ?

Encourager les lecteurs, certes, mais encourager aussi les auteurs : romanciers, poètes et philosophes. Où en est, monsieur le ministre, la réforme de la caisse nationale des lettres qui vivote et n'apporte aucune aide sérieuse aux jeunes écrivains ? Ceux-ci n'ont aucune protection sociale. L'Etat serait-il de nos jours inférieur aux monarchies qui subventionnaient les travaux d'un Molière, d'un Goethe, d'un Bach ?

Remarquons aussi la disparition d'une vie culturelle authentiquement provinciale et qui fut si créative. Rousseau n'est-il pas né à la philosophie le jour où l'Académie de Dijon le couronna et Hugo à la poésie le jour où les Jeux floraux lui accordèrent la palme ? Pourquoi n'aidez-vous pas les associations d'écrivains, qui ne touchent aucune subvention ou presque ? Il y eut naguère, sous l'un de vos prédécesseurs, un directeur de votre ministère qui organisait des récitals de poésie dans les campings, et cela avec le plus grand succès. Voilà un exemple, monsieur le ministre, de l'intervention culturelle populaire.

Le problème des animateurs est posé. Pourquoi y en a-t-il si peu ? Pourquoi subventionne-t-on si peu les efforts des animateurs bénévoles ? C'est le grave problème de nos régions, de nos petites villes et du milieu rural. Vingt millions de Français, du fait de cette absence d'animateurs culturels, sont un peu les oubliés de la culture !

Dans le domaine du patrimoine monumental, votre budget n'est pas plus équilibré entre la province et Paris, entre le spectaculaire et le fondamental. Une chose est la restauration à très grands frais de quelques palais ; autre chose, le sauvetage du paysage français, qui est composé non seulement de monuments nationaux ou de châteaux princiers, mais aussi d'innombrables demeures anciennes, modestes ou patriciennes, qui se trouvent, pour peu de temps encore, dans un état suffisant pour qu'on les empêche de disparaître.

Comment ne pas s'étonner, monsieur le ministre, de l'interruption sur nos écrans de télévision de l'émission « Chefs-d'œuvre en péril » qui avait l'immense mérite d'éveiller nos compatriotes, à quelque classe sociale qu'ils appartiennent, à l'amour actif de nos vieilles pierres, qu'il s'agisse d'un bâtiment de ferme ou d'un manoir, d'un pont ou d'une église, d'une stèle ou d'un musée ?

Voilà qui allait dans le sens de la participation populaire à la vie culturelle, voilà qui suscitait l'enthousiasme des jeunes, voilà qui nécessitait une contribution financière, mais surtout une contribution irremplaçable du travail personnel des Français !

Je pourrais vous citer, dans mon propre département, bien des exemples de monuments qui ont été sauvés par un tel bénévolat suscité par l'émission « Chefs-d'œuvre en péril ». Vous seriez bien inspiré de demander à l'O. R. T. F. de rétablir une émission qui fût le modèle du genre.

Pour ne pas quitter l'architecture, je remarquerai au passage qu'il est hautement anormal, du point de vue économique et culturel, que les architectes des monuments historiques soient rémunérés au pourcentage des opérations, qu'ils décident à peu près souverainement.

C'est fâcheux sur le plan de la morale. C'est un gaspillage puisque cela entraîne souvent des excès budgétaires. C'est regrettable d'un point de vue strictement culturel puisque la concentration de vos modestes moyens sur un petit nombre de « gros coups » empêche le sauvetage d'un plus grand nombre de nos bâtiments anciens ayant une valeur esthétique.

Selon nous, il y a lieu de mettre fin à un privilège nocif à tous égards et de transformer l'architecte des monuments historiques en haut fonctionnaire de l'Etat.

Nous nous étonnons aussi de la lenteur et du coût de l'inventaire du patrimoine architectural français. Mais sur ce point, monsieur le ministre, je ne mettrai pas en doute vos propos. Vous venez de nous rassurer en nous indiquant que des centaines de cantons étaient actuellement prospectés.

Ce dont on peut s'étonner c'est de la lenteur avec laquelle sont publiés les travaux réalisés par les scientifiques. Si l'on considère que notre pays compte 3.300 cantons et que, depuis dix ans, cet inventaire apparemment si long a coûté très cher, on peut se demander s'il n'y aurait pas lieu de doubler la partie ultra-scientifique de cet inventaire par un inventaire rapide et superficiel, pour en accélérer l'élaboration. Cette action pourrait se faire en appelant les Français à y participer.

C'est dire que nous sommes favorables à l'initiative « Monuments en péril » qui, même si elle est en partie financée par une firme privée, offre l'avantage d'inciter des milliers de Français, dans le cadre d'un concours national, à photographier systématiquement tous les vieux murs de France. Pour reprendre le mot de M. Jacques Duhamel, nous pensons que mieux vaut sauver mille chefs-d'œuvre en péril en cinquante ans que cinquante pour mille ans.

J'appelle aussi votre attention, monsieur le ministre, sur la situation de l'école nationale des beaux-arts de Paris où la rentrée, fixée au 8 octobre 1973, n'a pu avoir lieu, faute de locaux : 1.365 étudiants disposent, locaux et sanitaires compris, de un mètre carré par personne, alors que les normes retenues prévoient onze mètres carrés. En outre, les effectifs du personnel enseignant et administratif sont tout à fait insuffisants.

Autre point important : la conservation des sites urbains.

Je vous le dis tout net, les commissions des sites sont trop souvent « à la boîte » des préfets, lesquels ne tolèrent pas longtemps au sein de ces commissions ceux qui ont le courage de leur tenir tête. Il serait très souhaitable qu'elles aient une composition différente et qu'en fassent partie des élus locaux — maires et conseillers généraux — et des représentants des associations de défense des sites.

Nous voudrions aussi que votre politique s'oriente vers un meilleur soutien des musées de province. Nous constatons en effet un déséquilibre flagrant entre les dépenses de votre ministère à Paris et la rareté des crédits affectés aux petits musées de nos régions, pourtant si souvent intéressants.

En ce qui concerne Paris, vous connaissez les sévères critiques de M. Emile Haygue, qui fut pendant vingt ans conservateur en chef de la peinture du Louvre et qui est actuellement vice-président du conseil des musées. L'illustre critique d'art et académicien a, selon nous, raison de dénoncer certains excès qu'on a commis au Louvre; sous prétexte de mettre la peinture française à l'honneur, par une application sommaire du juste vœu d'André Malraux.

Est-il exact, monsieur le ministre, qu'on s'apprête à dénigrer *Les Noces* de Carné de Véronèse, ce qui obligerait à franchir deux murs de trois mètres d'épaisseur avec agrandissement des insuffisantes ouvertures actuelles, ce qui représenterait une dépense inadmissible, plusieurs centaines de millions de francs, prétend-on ?

Vous nous rassureriez en nous disant qu'on a renoncé à cette folie et que vous comptez mieux utiliser les crédits ainsi libérés au profit de projets sérieux d'aménagement en province.

Dans cet esprit, en faveur de la popularisation de la culture, qui est le nôtre et qui certainement ne rencontrera pas votre opposition, j'appelle votre attention sur les difficultés des collectivités locales dans leur action culturelle.

La fédération nationale des centres culturels communaux, qui regroupe, toutes tendances confondues, la plupart des villes françaises, a bien résumé les revendications des élus locaux, en se fixant comme objectif, il y a quelques semaines, lors de son congrès : l'augmentation du taux des subventions accordées aux communes, ces subventions portant sur le coût réel; le remboursement de la T. V. A. sur les équipements culturels ou au moins la mise en place d'une T. V. A. à taux très réduit; l'allègement de la fiscalité culturelle, notamment en ce qui concerne les taxes sur les spectacles, et la prise en charge par l'Etat du financement de la formation d'animateurs culturels.

Je vous présenterai maintenant quelques suggestions sur la politique du cinéma.

Il y a lieu de réformer profondément le centre national du cinéma dans le sens de l'efficacité, de l'action et de l'économie dans les moyens, dans le sens d'un surcroît de rigueur dans l'action administrative, là où elle doit agir, et dans le sens du retour aux responsabilités des professionnels.

C'est ainsi qu'il conviendrait certainement de contrôler de près la gestion de ce centre national qui n'a que trop donné dans les dépenses de prestige et dans la création de postes superflus. Le centre compte trop de chargés de mission; mieux vaudrait renforcer ses services.

J'observe d'ailleurs que, depuis mai 1968, le centre national du cinéma ne dispose plus de l'organe consultatif prévu par le législateur. Il y a là plus qu'un vide juridique; rencontres et groupes de travail coûteux en temps et en argent, constitués sans base légale et selon la fantaisie du directeur général qui, sous prétexte de concertations, favorise les dissensions des professionnels toujours trop divisés entre eux.

Il faut, monsieur le ministre, recréer un organe consultatif, du cinéma, qui devrait se réunir au moins une fois par mois sur un ordre du jour préparé à l'avance et qui connaîtrait de tous les projets de décision et du budget du centre national du cinéma.

De même, je vous suggère non seulement d'améliorer l'action administrative du centre national du cinéma et l'information des professionnels et des parlementaires, qui n'ont été que trop souvent placés devant le fait accompli, qu'il s'agisse, par exemple, de la publication de la convention passée entre l'Etat et le groupe acquéreur de l'ancien circuit U. G. C. ou encore de la publication du montant des avances attribuées aux films recevant une avance sur recettes, mais pour des montants remboursés ou non remboursés. Ils devraient être périodiquement informés, pour Unifrance-films, des publications des programmes d'action, des rapports d'application et du budget de cet organisme à propos duquel, monsieur le ministre, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître les résultats de l'enquête en cours par l'inspection des finances.

Toujours sur le chapitre du cinéma, je vous suggère d'alléger la réglementation professionnelle, qui est plus lourde que chez nos voisins, afin de mieux placer les professionnels devant leurs responsabilités et d'inciter votre administration à plus de rigueur pour faire régner une véritable liberté de concurrence et déjouer les abus de position dominante.

Nous vous suggérons également de revluer entièrement la politique financière du cinéma dans une perspective européenne

et, en particulier, de revoir le système d'aide au cinéma dans le sens d'une plus grande exigence dans les conditions d'attribution.

Il est regrettable de continuer à favoriser, par le biais d'une législation fondée sur des critères juridiques plus qu'économiques, le quasi-monopole de distribution des firmes américaines qui, abusivement, font classer comme films français des films qui ne devraient pas bénéficier de cette qualité.

Il est tout de même paradoxal que des entreprises multinationales américaines profitent du Marché commun au détriment des Européens, en raison de la défectuosité des systèmes d'aide nationale.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous vous suggérons de proposer une conférence européenne du cinéma lors de laquelle la France proposerait à ses partenaires de la C. E. E. les grands axes de la politique économique européenne du cinéma et la création d'un secrétariat européen du cinéma.

Dernière suggestion, peut-être plus importante que les autres : votre influence, celle de votre ministère, doit déborder largement le montant des crédits qui sont mis à votre disposition. En effet, l'action culturelle n'est pas limitée à votre seul département. Presque tous les ministères en ont leur part et, singulièrement, bien sûr, l'éducation nationale et l'information. L'école et l'O. R. T. F., tels sont, à notre époque, les premiers instruments de la culture.

Alors, monsieur le ministre, nous vous suggérons de demander à M. le Premier ministre le renforcement de la présence de votre ministère auprès de l'O. R. T. F. et de développer ensuite la concertation avec vos collègues.

Plus généralement, ne croyez-vous pas qu'il dépend beaucoup de votre rôle d'améliorer le niveau et les horaires de programmation des émissions radiotélévisées de haute qualité ?

Oui, en vérité, votre mission dépasse largement la gestion d'un budget ! Encore faut-il que ce budget soit bien utilisé, qu'il vise à la popularisation de la culture et à la participation des Français.

C'est sur ces critères que nous jugerons votre action personnelle lors de l'élaboration du budget 1975. Et c'est en raison de notre insatisfaction présente que nous ne voterons pas votre budget 1974. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le ministre, à en croire certains orateurs, votre budget serait en nette régression, nous irions en marche arrière. Il n'en est rien. Les chiffres sont très clairs et prouvent à l'évidence que votre budget est un budget de progrès. Il faut le dire parce que c'est la réalité.

Que l'on permette à un élu parisien de faire part de la lassitude, pour ne pas dire du « ras-le-bol », des élus de Paris devant les mauvais procès que d'aucuns font systématiquement à Paris. (*Protestations sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

C'est ainsi que, dans son rapport, M. Fillioud fait un mauvais procès à Paris, et avec un mauvais dossier !

C'est un mauvais procès parce qu'on y sent la rancœur de nombreux élus de province contre Paris capitale et qu'il veut en faire payer le prix à Paris ville.

C'est un mauvais dossier parce que certains chiffres sont faux. Lorsqu'on établit des moyennes en tablant sur une population parisienne de trois millions d'habitants alors qu'elle n'est que de 2.600.000, on commet déjà une légère erreur. Mais c'est un détail. Il y a plus grave. Lorsqu'on traite de l'utilisation des moyens culturels à Paris, il faudrait préciser que ces moyens culturels ne sont pas uniquement à la disposition de la population de Paris *intra muros* mais qu'ils sont au service, en premier lieu, d'un cinquième des Français, c'est-à-dire des dix millions d'habitants de la région parisienne. Cette aire géographique n'étant pas tellement étendue, ces dix millions d'habitants peuvent avoir facilement accès à ces moyens culturels.

En second lieu, si l'on procédait au pointage des entrées dans les établissements de spectacle ou les musées, on constaterait qu'en fait ce ne sont pas seulement les Parisiens et les banlieusards, mais les Français de toute la France qui participent à ces activités culturelles.

C'est un mauvais procès parce qu'on oublie, quand on compare Paris à d'autres villes, que Paris est non seulement ville mais département et que les budgets municipaux de province ne supportent pas les lourdes charges départementales que supporte la ville de Paris.

La réalité est tout autre. Depuis l'avènement de la V^e République, un effort considérable de décentralisation a été fait, et

si aucun Parisien ne souhaite évidemment que Paris devienne le désert français, tous les Parisiens se réjouissent de voir la province renaitre à la vie culturelle.

C'est ainsi que, l'an dernier, je félicitais M. Duhamel de son initiative d'installer le T. N. P. à Villeurbanne. C'était vraiment une décision à la fois symbolique et efficace et c'était la démonstration que Paris ne doit pas être la seule source de culture.

Quoi qu'il en soit de cette politique de décentralisation, on ne saurait prétendre que Paris n'a pas fait des efforts. La ville de Paris s'est lancée, depuis six ou sept ans, dans une politique culturelle qui s'est traduite par quelques réalisations significatives. Je citerai le Théâtre de la Ville — réussite que pourrait méditer de nombreux centres culturels de province — ou encore l'Orchestre de Paris, créé en liaison avec l'Etat.

Il n'est donc pas sérieux de prétendre que la ville de Paris n'a rien fait dans le domaine culturel.

Parlons maintenant des musées. Vous en avez, monsieur le ministre, longuement traité, alors que le rapporteur de la commission des affaires culturelles n'y a même pas fait allusion. J'ajoute que les rapports de cette commission fournissaient d'habitude des chiffres et des données techniques qui, cette année, brillent par leur absence, je ne sais trop pourquoi!

Toujours est-il que d'année en année les mêmes problèmes se posent sans qu'intervienne jamais une solution, qui pourtant serait possible sans être obligatoirement coûteuse.

On constate donc, comme d'habitude, une inégalité dans la fréquentation des musées. Ne parlons pas des vedettes, comme Versailles et le Louvre. Mais à Dijon, par exemple, si le magnifique musée de Bourgogne accueille des centaines de milliers de visiteurs, à quelques centaines de mètres, l'admirable petit musée Magnin n'en attire guère qu'un millier par an.

Ce phénomène n'a rien à voir avec la qualité des musées, il est dû au manque d'information du public. Si, à Paris, on enregistre plus d'un million de visiteurs au Louvre et seulement 30.000 au délicieux musée des monuments français, c'est parce que l'immense majorité de nos compatriotes en ignorent l'existence. Sans doute, les conservateurs n'ont pas été formés à la pratique des relations publiques. Il conviendrait donc que la direction des musées de France dispose d'un bureau de relations publiques qui aurait des antennes dans toutes les directions, avec l'O. R. T. F. par exemple. En effet, lorsque les chaînes nationales ou régionales diffusent une émission sur un musée ou une exposition, le public est automatiquement attiré.

Il suffirait de quelques personnes chargées de ces relations publiques pour renverser la situation.

Et puisque j'ai parlé des conservateurs, disons qu'il serait nécessaire de revaloriser matériellement leur condition.

On a beaucoup parlé de l'inventaire national, mais on semble négliger celui des musées français, dont la plupart n'ont pas encore de catalogue. Le souci de perfectionnisme est tel dans l'administration française que pendant des années on préparera de somptueux catalogues raisonnés sans en publier un seul, cependant que, dans des pays voisins, on use d'un système très pratique de catalogues sommaires, avec une reproduction photographique de chaque tableau et de chaque meuble figurant dans le musée.

Il faudrait faire un effort pour la photographie des œuvres d'art. On a évoqué les vols d'œuvres d'art qui sont commis en Bretagne. Mais, pour la plupart des musées français, les tableaux n'ont jamais été photographiés.

J'ai déjà, à ce sujet, fait des suggestions d'ordre pratique qui ne seraient pas très dispendieuses. Par exemple, la direction des musées de France pourrait recruter un ou deux photographes itinérants, qui toute l'année opéreraient dans les musées de province. Cela ne grèverait pas trop le budget et permettrait de dresser un inventaire sommaire.

Voici une autre suggestion d'ordre pratique, qui remédierait à une situation assez choquante.

Le musée du Louvre est fermé les lundis de Pâques et de la Pentecôte où Paris connaît le plus grand afflux de touristes. Bien sûr, des problèmes de personnel se posent. Mais ne pourrait-on pas, au prix d'une compensation financière ou d'une fermeture plusieurs jours de suite en semaine, faire en sorte que nos visiteurs puissent, ces deux jours-là, visiter le musée? D'autant que, les entrées étant payantes le lundi, l'équilibre financier n'en serait pas compromis.

Un autre vaste problème est celui d'une politique culturelle du troisième âge.

Jusqu'à présent, la politique culturelle a été faite pour les universitaires, les lycéens ou les personnes actives. Or, en raison de l'avancement progressif de l'âge de la retraite et de la prolon-

gation de la longévité, de plus en plus nombreux sont les Français retraités qui demeurent oisifs faute d'une politique culturelle faite pour eux.

Différentes solutions sont possibles. On pourrait, par exemple, comme je l'avais déjà proposé, instituer une sorte de « passeport culturel » qui permettrait aux personnes âgées d'accéder gratuitement aux musées et dans certains théâtres nationaux.

Il faut aussi prévoir, dans les théâtres nationaux et les théâtres lyriques, des séances de l'après-midi afin que leurs activités ne soient pas uniquement réservées aux gens qui travaillent.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, que vous envisagiez la création d'une commission d'étude des problèmes du troisième âge.

Déjà, certaines salles de cinéma, telles celles qui dépendent de l'union générale cinématographique, ont institué ce qu'on appelle la « carte vermeille » pour les personnes âgées. Ce serait un exemple à imiter.

La politique culturelle du troisième âge en est à son balbutiement, mais il vaut la peine de s'y consacrer. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Carpentier.

M. Georges Carpentier. Budget insuffisant, budget de stagnation, budget de pauvreté, chacun, selon son degré d'indulgence ou de sévérité, choisira son expression. Toujours est-il, monsieur le ministre, qu'au fil des années nous constatons que la situation ne s'améliore guère, et nous vous tenons aujourd'hui, à peu de chose près, et sur les points essentiels, le langage que nous tenions hier à vos prédécesseurs.

En ce qui me concerne, je bornerai mon propos aux problèmes du théâtre, en ayant bien conscience qu'il n'est qu'un moyen parmi d'autres de la diffusion de la culture, mais sans doute un moyen essentiel, parce qu'il intéresse toutes les formes de l'esprit et de la sensibilité, qu'il est l'écriture, qu'il est le verbe, qu'il est le graphisme, qu'il est la couleur et qu'en plus il est le mouvement.

Je le ferai à partir d'un postulat, valable d'ailleurs en démocratie pour toutes les formes d'activité artistique, à savoir que la culture suppose la liberté de création et d'expression et doit s'adresser à toutes les couches de la société, notamment la plus nombreuse, celle des travailleurs et des gens de condition modeste.

Elle manque son but si elle prétend, du fait même qu'elle se considère comme la culture, ne toucher que les initiés ou ceux qui croient l'être.

Sous cet éclairage, on peut affirmer que le théâtre ne remplit pas aujourd'hui la mission qui devrait être la sienne.

A ce point de mon propos, je voudrais préciser qu'il ne saurait être question d'opposer le théâtre subventionné au théâtre privé. La diffusion de la culture, dans ce domaine comme dans d'autres, suppose une action commune et convergente.

Mais puisque votre budget est dérisoire au regard des besoins, on est en droit dès lors de se poser la question de savoir si les crédits dont vous disposez sont judicieusement employés. Plus la pénurie est grande, plus l'argent doit être réparti à bon escient.

Or vous subventionnez des compagnies, des maisons de la culture qui sont trop souvent des sortes de terrains d'expérience écartés par le grand public. Même si les œuvres, en soi, sur le plan artistique sont bonnes — et peut-être seront-elles consacrées par le temps — où est le résultat sur le plan culturel si elles n'atteignent qu'une infime minorité de la population?

De plus, la tentation est grande pour les responsables, et trop nombreux sont ceux qui y succombent, de faire preuve d'originalité, de singularité ou d'obstination dans une démarche intellectuelle étroite et bien précise — leur règle d'or — avec d'autant plus de retenue qu'ils n'ont dans leur entreprise aucune responsabilité financière.

Jouer pour son propre plaisir, pour celui d'un cénacle restreint mérite-t-il un important effort financier de la part de l'Etat? N'est-il pas préférable de subventionner des fauteuils occupés plutôt que des fauteuils vides, de telle sorte que le prix de la place ne constitue pas l'obstacle qui détourne des spectacles les couches les plus modestes de la population? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Dans le même temps, le théâtre privé souffre parce qu'il est accablé de charges et parce qu'il n'est pas aidé à la mesure du rôle qu'il joue auprès du grand public. Certes, les crédits que vous lui attribuez sont en augmentation, mais, au risque de déplaire à M. Marcus, c'est tout de même Paris qui est le seul bénéficiaire de cet accroissement.

Malgré cela, la moitié des théâtres parisiens sont dans une situation financière critique. Quant aux théâtres ou aux troupes de province, quand ils survivent, c'est grâce surtout à l'effort financier des collectivités locales.

Alors, tout est à revoir dans la répartition de vos crédits en ce qui concerne le théâtre privé, dont le rôle culturel est indéniable.

M. Boisdé déclarait l'année dernière, à votre prédécesseur, qu'il ne devait pas oublier que « le rôle de découvreur du théâtre privé reste irremplaçable et que, de Claudel à Ionesco, c'est par lui qu'ont été révélés la quasi-totalité des grands auteurs dramatiques ».

On parle de théâtre de recherche. Eh bien ! on peut dire que le théâtre privé a été aussi un explorateur dans ce domaine parce que, à un certain moment, c'était une aventure que de jouer Claudel ou Ionesco.

Je ne doute pas, d'ailleurs, que les directeurs de théâtres privés seraient disposés à prendre des risques pour donner leurs chances à de jeunes auteurs s'ils étaient assurés de recevoir une aide substantielle de l'Etat.

Quant au jeune théâtre, il a aussi son rôle à jouer au sein de la profession organisée, dans la mesure où il fait appel à des éléments dont la qualité n'est pas contestable. L'avenir du théâtre est en effet largement lié à la valeur de ceux qui le servent, quels qu'ils soient et quelle que soit la fonction qu'ils occupent. C'est dire l'importance qu'il faut attribuer à leur formation, à l'enseignement et à l'éducation artistiques, au même titre qu'aux autres formes d'enseignement et d'éducation.

Sans exagération, on peut dire que nous sommes bien loin du compte. En province, si l'on excepte, ici et là, quelques écoles d'art dramatique dues à des initiatives privées locales, c'est le vide ou presque. Par contre, les cours privés foisonnent. Mais qui peut assurer que tous sont également valables ?

Il appartient à l'Etat de donner l'exemple et de faire l'effort nécessaire. La mise en place des régions, même si, hélas ! les organismes à vocation culturelle ne sont que médiocrement représentés dans les assemblées consultatives, devrait permettre le lancement de cette action. A terme, chaque région devrait avoir son centre d'art dramatique, qui permettrait la formation non seulement des futurs comédiens, mais des futurs animateurs culturels.

L'exigence d'une telle politique, c'est qu'elle débouche sur un statut de la profession assurant sécurité et stabilité à tous ceux qui assument une fonction dans les activités du théâtre.

Dans l'immédiat, il faudrait, par conséquent, accorder une aide plus substantielle, disons aux tournées théâtrales, aux troupes non sédentaires, en prenant évidemment des garanties. Et peut-être la télévision pourrait-elle être un excellent moyen de propagande pour le théâtre. Pour une pièce qui est représentée à la télévision, combien de films sont-ils projetés ?

Monsieur le ministre, le grand public a perdu ou oublié le chemin du théâtre. Il faut que nous l'aidions à le retrouver. Il s'avère qu'en l'état actuel des choses les structures en place au niveau national n'y ont pas réussi. Il faut donc les rénover, essayer d'autres moyens, s'engager dans d'autres voies. Ce qui est certain, c'est que cette action devra être bien conduite si l'on veut que le théâtre soit, aux quatre coins du pays, un des vecteurs essentiels de la culture.

Il faudra bien des aménagements, des ménagements, des transitions pour reconquérir le grand public. L'objectif peut être atteint mais, en l'état actuel des choses, et peut-être moins par son volume que par l'utilisation qui est faite de ses crédits, et donc dans ses orientations, votre projet de budget ne le permet pas. C'est pourquoi nous ne pouvons l'accepter.

Du moins nous a-t-il donné l'occasion de vous suggérer certaines voies dans lesquelles il faudrait s'engager pour que la France ait une politique culturelle digne de son passé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

M. le président. La parole est à M. Le Theule.

M. Joël Le Theule. Monsieur le ministre, j'avais l'intention de vous poser quatre questions concernant le cinéma. La première portait sur la liberté du prix des places et vous y avez répondu par avance. Je ne vous poserai donc que les trois autres.

En ce qui concerne d'abord la presse filmée, des dispositions ont été prises au point il y a plusieurs mois entre votre ministère et celui des finances afin de sauvegarder les magazines de presse filmée.

Dans le cadre du contrôle des prix auquel est soumis le cinéma, il était apparu qu'il serait équitable et efficace d'accorder aux salles qui projettent un programme complet comprenant un court métrage et un magazine filmé le droit de pratiquer un

prix des places supérieur d'environ 5 p. 100 à celui des salles de catégorie semblable qui projettent un programme plus succinct. On réagirait ainsi contre une tendance née de difficultés financières, qui consiste à supprimer par économie le magazine filmé. De telles dispositions avaient été envisagées mais elles n'ont jusqu'à présent pas abouti.

Il importe qu'une incitation effective soit donnée aux directeurs de salles qui prennent l'initiative de maintenir la presse filmée dont grand nombre de spectateurs sont friands. Qu'entendez-vous faire pour que cette incitation devienne effective ?

Ma seconde question portera sur le fonds de soutien. Ce fonds, comme on l'a dit et comme vous l'avez vous-même admis, ne joue pas pleinement son rôle. C'est ainsi que, paradoxalement, il supporte les frais des gestions du centre du cinéma. Vous avez dit que vous envisagiez une réforme de structure de ce centre. Pourriez-vous être plus précis ?

Ma troisième question, dont il a été déjà débattu, porte sur les rapports existant entre l'O. R. T. F. et le cinéma.

Chaque année, depuis quinze ans que je siége au Parlement, ces questions sont évoquées. Il y a dix-huit mois, nous avons eu l'impression qu'une solution pouvait être dégagée. Une déclaration commune avait, en effet, été mise au point entre votre ministère et l'O. R. T. F.

M. Jacques Chambaz. Ses signataires ne sont plus là !

M. Joël Le Theule. Certes, mais le ministère demeure et l'O. R. T. F. aussi.

Cette déclaration tendait à organiser sur des bases nouvelles une collaboration entre l'O. R. T. F. et la profession cinématographique. Or, cette collaboration — et je suis d'accord avec le collègue qui vient de m'interrompre — a été un échec. La déclaration était ambiguë et d'ailleurs il n'y a pas eu de véritable effort de part et d'autre, chacune des parties en présence adoptant sur ce problème une attitude purement défensive au lieu de tenter d'établir une véritable collaboration.

Puisqu'un nouveau président vient d'être mis à la tête du O. R. T. F., ne pourriez-vous, monsieur le ministre, reprendre ce problème sur de nouvelles bases, en arrêtant une sorte de charte — car je ne pense pas qu'on puisse désormais se satisfaire de la déclaration antérieure — charte qui permettrait d'instaurer une réelle collaboration pour le plus grand intérêt de l'O. R. T. F., de la profession cinématographique mais également de ceux que l'on oublie toujours, les téléspectateurs ? (Applaudissements sur les bancs de la Union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Guerlin.

M. André Guerlin. Monsieur le ministre, dans le monde de la culture qui est votre domaine, la musique occupe une place éminente. Je profiterai de l'examen du budget que vous nous présentez pour juger d'un point de vue critique la politique musicale de la France et pour dégager, dans un esprit constructif, quelques perspectives d'avenir, tout cela d'une manière très schématique étant donné le temps très court qui m'est imparti.

Je constate d'abord que la vie musicale en France reste dans l'ensemble assez médiocre. Il suffit de la comparer avec celle qui existe à l'étranger et notamment chez la plupart de nos voisins européens pour le ressentir douloureusement. Il serait injuste de vous en rendre personnellement responsable. Vous et votre prédécesseur avez recueilli un lourd héritage, celui de l'homme qui a si longtemps régné sur les affaires culturelles et qui détestait la musique. Depuis, quelques progrès ont été accomplis.

Vous avez souligné quelques-uns des plus importants de ces progrès : l'Orchestre de Paris, les orchestres régionaux, l'Opéra. Personne ne peut les nier. Mais, outre les réserves qui s'imposeraient sur ces réalisations mêmes, ce qui reste à faire pour amener la France au niveau des nations exemplaires que j'évoquais tout à l'heure et à un rang digne de son génie est encore énorme. On peut se demander si, avec le budget dont vous disposez, vous en prenez le chemin. La réponse, hélas ! est négative.

Les crédits inscrits à ce budget pour la musique, malgré une certaine augmentation, sont tellement éloignés des besoins que nous ne pouvons espérer un redressement notable de la situation. On l'a dit et on ne le répètera jamais trop, votre budget est médiocre : 0,57 p. 100 seulement de l'ensemble des dépenses sont affectés à votre ministère. C'est un peu dérisoire, il faut le dire avec force, s'agissant d'une des nations les plus civilisées du monde et désormais aussi l'une des plus riches.

Circonstance aggravante, n'en déplaît à M. Marcus — je persiste à l'affirmer car l'état de choses actuel est choquant pour les quarante millions de Français qui n'habitent pas la région parisienne — la moitié et même plus du budget est absorbé par Paris. Tout ce qui n'est pas Paris est réduit à la portion congrue.

Si l'on ajoute que, de ce fait, en province la charge presque totale de la vie culturelle repose sur les collectivités locales qui succombent sous ce faix, on comprendra que la vie musicale, brillante à la tête et rabougrie dans presque tous les membres du corps national, offre le spectacle que nous déplorons. Il faut donc que d'autres moyens lui soient donnés et qu'on se décide enfin à mettre un terme à ce privilège exorbitant de Paris, à ce déséquilibre fondamental, injuste dans son principe et malsain dans ses effets.

Nous sommes aussi soucieux que quiconque du prestige de Paris et de son rayonnement. Mais nous ne pouvons pas accepter plus longtemps que, dans le domaine qui nous intéresse ici en particulier, Paris soit le cache-misère de la France.

Si je vous ai bien compris, monsieur le ministre, je prêche un convaincu ou tout au moins un demi-convaincu. Mais, quelle que soit votre bonne volonté, vous êtes réduit, sinor, à l'impuissance, du moins à un large degré d'inefficacité par la pauvreté de vos moyens et le poids de la centralisation parisienne.

Pour étayer et en quelque sorte illustrer cette affirmation, je voudrais, sans prétendre à l'originalité, mais à la lumière de mon expérience personnelle, esquisser les grandes lignes de ce que pourrait être une politique de la musique en France et montrer combien nous sommes loin du compte.

Il faut noter que le Gouvernement, dès qu'il a pris conscience des problèmes de la musique, a choisi une voie assez surprenante pour les résoudre. Il a commencé par la fin. Sa première initiative a été la création de l'Orchestre de Paris, dictée beaucoup plus par des considérations de prestige que par le souci de la vie musicale française sur les bases solides de l'éducation, de la formation, de la diffusion démocratique de cet art.

L'objectif premier aurait dû être de répandre le goût de la musique, d'en développer la pratique ou le besoin, de créer un vaste public non limité aux classes les plus fortunées mais élargi aux couches les plus diverses de la population, tout particulièrement dans la jeunesse.

A vrai dire, on ne saurait soutenir que rien n'a été fait dans ce sens-là. Les Jeunesses musicales de France ont été à la pointe du combat. Celui-ci n'aura pas été vain, mais ses résultats restent modestes. Il faudrait donc le reprendre, car c'est de lui que tout dépend.

Je n'ignore pas que c'est une œuvre de longue haleine qui demande énergie et persévérance, mais il faut s'y atteler sans tarder. Je me permets d'indiquer, parmi tant d'autres, quelques-uns des voies et moyens d'une telle politique.

Premièrement, il vous faut un cadre administratif nouveau aussi décentralisé que possible. Vous avez désormais les délégués régionaux. C'est une bonne chose à condition qu'ils aient les crédits et l'autorisation nécessaire pour agir, ce qui n'a guère été le cas jusqu'à ce jour.

Deuxièmement, il faut faire un effort considérable en faveur de l'enseignement musical, au niveau supérieur, bien entendu, car il faut que les élites se dégagent, mais surtout au niveau des écoles nationales et municipales de musique pour lesquelles le concours financier de votre ministère a été si maigre qu'il y avait, en ce qui concerne les premières, quelque ironie à les parer du titre de nationales. Vous avez, je le sais, dessein de mieux les traiter. Mais jusqu'où pourriez-vous aller ? J'ai bien peur que les handicaps ne subsistent, votre aide restant insuffisante et les collectivités locales étant à la limite de leurs sacrifices.

C'est là qu'il faudrait être largement généreux pour développer et promouvoir l'action de ces écoles de base, les ouvrir plus largement, en faire une sorte de pépinière d'animateurs compétents, qui font si cruellement défaut aujourd'hui. Il faut les transformer en foyers ardents de pratique et de culture musicales tournés vers l'extérieur, favoriser la création en leur sein de formations, d'ensembles instrumentaux et vocaux de toutes sortes, propres à fournir un support valable aux activités locales, à des manifestations de qualité ouvertes au plus grand nombre, mais aussi à apporter une contribution irremplaçable à l'effort de formation qui doit être également tenté au niveau de l'éducation nationale, cadre privilégié.

Pour cela, il faut recruter des professeurs plus nombreux dans le plus grand nombre de spécialités possible, y compris la musique populaire, généraliser la mise à la disposition gratuite des instruments, acheter des partitions et un matériel pédagogique important. A cet effet, l'Etat doit très vite, puissamment et sans lésiner, prendre le relais des collectivités défaillantes et à bout de souffle.

Troisièmement, les orchestres régionaux dont nous avons déjà parlé — et je me réjouis que cinq nouveaux orchestres soient en voie de création — auront un rôle non négligeable à jouer. Mais il faudra, évidemment, leur assigner des missions précises au service du grand dessein musical dont il s'agit.

Quatrièmement enfin, il faudrait que l'Etat encourage, patronne et soutienne mieux que par le passé les activités privées, les initiatives spontanées qui concourent à une vie musicale plus riche et plus intense, formatrice du goût, éducatrice du public.

Je pense aux sociétés de toute nature qui maintiennent et cultivent la pratique musicale.

Je pense aux associations et notamment aux Amis de la musique, associations assez répandues sur le territoire et qui se donnent pour tâche d'organiser des concerts, d'offrir aux mélomanes de province des saisons musicales l'occasion de connaître et d'apprécier la musique vivante sous ses formes les plus hautes et avec les interprètes les plus qualifiés.

Je pense aux festivals, dont vous avez, monsieur le ministre, salué avec satisfaction la prolifération généreuse. Toutes ces activités, pourtant si utiles et si fécondes, sont la plupart du temps fragiles et précaires. Elles vivent grâce à des recettes toujours incertaines, aux sacrifices financiers consentis au niveau local, au dévouement désintéressé des organisateurs. Certaines bénéficient d'une faveur spéciale de l'Etat mais elles sont rares et l'on ne comprend pas toujours ce qui leur vaut cette faveur.

Il faut donc que votre ministère fasse plus et mieux pour elles, que son aide soit dispensée sur la base de critères irrécusables et qu'elle soit vraiment efficace. Vous avez obtenu un million supplémentaire pour les festivals. Il en faudrait bien davantage pour assurer la survie de cette floraison dont vous vous réjouissez. Il faudrait aussi que les autres formes d'action musicale dont je parlais tout à l'heure soient parties prenantes dans vos subventions. Si elles sont accordées avec discernement, elles seront largement bénéfiques.

Tout cela, me dira-t-on, va coûter de l'argent. Je ne pense pas que ce soit hors de portée de la France. Même en admettant que l'effort financier réparti sur trois ou quatre ans porte le budget des affaires culturelles à 1 p. 100 du budget global, nous ne nous ruinerons pas. C'est un investissement comme un autre et qui en vaut bien d'autres. La France se devrait de le consentir pour demeurer fidèle à elle-même et pour préparer à ses enfants un avenir meilleur dans cette civilisation des loisirs qui s'annonce et où la musique peut jouer un rôle essentiel d'enrichissement humain.

Quoi qu'il en soit, le budget de 1974 ne s'engage guère dans cette voie, ou il s'y engage avec une timidité désolante. Vous n'avez pas réussi à gagner à cette cause M. Giscard d'Estaing, malgré les dons musicaux éclatants qu'il affiche publiquement. Nous le regrettons et nous prenons rendez-vous pour un avenir plus ou moins prochain, plus ou moins lointain : la musique aura bien un jour elle aussi sa chance. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre, je serai au regret — je dis au regret — de voter contre le budget des affaires culturelles. Mon vote manifestera ma protestation contre la désinvolture avec laquelle vos services appliquent, notamment dans le septième arrondissement, la loi sur les secteurs sauvegardés.

La sauvegarde d'un secteur — et Dieu sait si l'on a du mal à obtenir qu'un secteur soit déclaré secteur sauvegardé dans l'arrondissement que je représente — implique l'avis de l'architecte de la sauvegarde chargé d'après la loi d'élaborer le plan et de veiller à son exécution, l'avis de la commission des secteurs sauvegardés, qui se substitue dans ce domaine à la commission des sites, et l'accord de l'architecte des bâtiments de France du secteur.

Eh bien, monsieur le ministre, dans ce qu'on peut déjà appeler l'affaire de la rue Oudinot, affaire que vous connaissez bien et à propos de laquelle je vous ai posé une question écrite, vous avez accordé un permis de construire malgré l'avis très défavorable de l'architecte de la sauvegarde, et vous n'avez pas consulté la commission nationale des secteurs sauvegardés.

Comme l'architecte du secteur, dont l'accord vous était indispensable, était solidaire de l'architecte de la sauvegarde, vous avez attendu le lendemain de son départ en vacances pour faire approuver l'autorisation de construire, à la sauvette, dans les vingt-quatre heures, par un architecte d'un autre secteur, lequel a signé « par intérim ».

Ensuite, pour faire pression sur la direction de l'urbanisme de la ville de Paris, la direction de l'architecture de votre ministère a porté sur le dossier la mention manuscrite « Très signalé » soulignant ainsi l'intérêt très particulier qu'elle portait à l'affaire.

Alors, monsieur le ministre, je vous le demande : à quoi sert la loi Malraux qui avait suscité tant d'espoirs ?

Dans une question écrite récente relative à cette affaire, je vous ai démontré qu'un promoteur avait bénéficié au sein de votre ministère depuis trois ans d'une incroyable — je dis bien

incroyable — bienveillance. Le 23 de la rue Oudinot, qui n'est pas loin d'ici et que certains connaissent, est un site charmant, habité par des artistes et par leurs familles, et qui comprend une cour avec des arbres, des zones de silence et de travail. Le lieu était déjà inscrit à l'inventaire des sites, quand le Conseil de Paris apprit qu'un promoteur avait des visées sur lui et décida à l'unanimité en mars 1972 — car il mesurait le danger — que ce secteur, en particulier la rue Oudinot, serait « secteur sauvegardé ».

La commission des sites était saisie le 12 juillet 1972 et le projet y souleva un véritable tollé. L'architecte de la sauvegarde déclara d'abord que ce projet n'avait aucun rapport avec son propre plan et qu'il fallait maintenir l'architecture d'accompagnement. Il fut épaulé par MM. Guillaume Gilliet, Charpentier, Paquet.

A l'unanimité moins une voix — celle du représentant de votre ministère, monsieur le ministre — la commission des sites émit un avis défavorable sur le projet qui — je cite le procès-verbal — « par son plan masse et par son architecture ne peut s'inscrire dans le site urbain environnant ».

Tous les élus du VII^e arrondissement manifestèrent leur volonté de voir rejeter cette demande auprès du préfet de Paris. Bien mieux, le 8 août 1972 le directeur de l'urbanisme de la préfecture de Paris écrivait à tous les habitants inquiétés du site menacé : « Etant donné l'avis de la commission des sites, je puis vous préciser que ce projet va aboutir à un refus ».

Les intéressés pouvaient être rassurés. Et quand, le 25 septembre 1972, il apprirent que l'arrêté de sauvegarde réclamé par le Conseil de Paris avait été publié avec un plan annexe prévoyant justement le maintien de la façade du 23 de la rue Oudinot, ils éprouvèrent un immense soulagement.

Mais savez-vous, monsieur le ministre, ce qu'ils apprirent aussitôt ? C'est que, quelques jours avant cet arrêté de sauvegarde, confirmant la décision du Conseil de Paris, les permis de démolir et de construire avaient été délivrés par vos services ! On avait fait vite...

Les permis ainsi extorqué par le promoteur à vos services, après le vote du Conseil de Paris et à la veille de l'arrêté de sauvegarde, comportait même des dérogations aux règlements.

Une pétition de protestation recueille alors 1.304 signatures, la première étant celle de M. Gaston Palewski, président du Conseil constitutionnel. J'y vois les noms des plus éminentes personnalités parisiennes soucieuses de préserver nos sites et le nom du peintre Chagall.

Mais on s'aperçoit, non sans surprise que, dans leur précipitation pour gagner de vitesse l'arrêté de sauvegarde, le promoteur et vos services n'ont même pas pris le temps de décrire la façade projetée. Alors, sur le recours des locataires évincés, le tribunal administratif de la Seine, le 21 décembre 1972, ordonne, en vous condamnant aux dépens, les sursis à exécution.

Vous croyez peut-être, mesdames, messieurs, que le promoteur est découragé. Il n'en est rien et son audace est sans limites. Non seulement, il poursuit l'éviction des malheureux locataires, chassés en vertu de l'autorisation de détruire, mais encore — fait sans précédent — il les assigne en dommages et intérêts, leur réclamant deux millions pour avoir osé gagner leur procès devant le tribunal administratif et avoir ainsi retardé son entreprise.

Et ce promoteur dépose un deuxième permis de construire qui reprend la plan-masse mais donne des précisions sur la façade. Toutefois, cette deuxième demande, postérieure à l'arrêté de sauvegarde, doit subir les contrôles de la loi Malraux. C'est ici que commence votre responsabilité ou plutôt — car je suis convaincu que vous avez vous-même été trompé — celle de votre administration.

Ces contrôles s'imposent d'autant plus que l'architecte de la sauvegarde a déjà remis — c'est le préfet de Paris qui le déclare le 28 mars devant le conseil de Paris — un plan provisoire de sauvegarde accompagné d'un rapport supplémentaire.

On pouvait évidemment penser, dans ces conditions, qu'il y aurait un sursis à statuer. Il n'en est rien ! L'architecte de la sauvegarde émet un avis défavorable : on n'en tient aucun compte. La commission des secteurs sauvegardés n'est même pas saisie. L'architecte des bâtiments de France est solidaire de l'architecte de la sauvegarde. On attend son départ en vacances et, le lendemain, à la sauvegarde, en 24 heures, on obtient l'accord de l'architecte d'un autre secteur qui signe « par intérim ».

Et pour encourager la préfecture de Paris à ne pas émettre d'objection, la lettre de transmission du 17 juillet 1973 de la direction de l'architecture de votre ministère porte en marge cette mention manuscrite : « très signalé ». Et le permis comportait des dérogations !

Alors, monsieur le ministre, vous comprenez ma tristesse et mon indignation.

Le résultat de cette opération, le voici : des artistes et leurs familles vont être chassés car les futurs logements des trois immeubles condamnés sont déjà vendus à de riches acquéreurs.

La ségrégation sociale dénoncée — avec quelle éloquence ! — par le ministre de l'équipement à cette même tribune va poursuivre sa prolifération cancéreuse dans ce vieux VII^e arrondissement.

Ce site charmant décrit par l'architecte de la sauvegarde, comme par le commissaire du Gouvernement quand il nous a donné raison devant le tribunal en accordant le sursis à statuer, va disparaître.

Je m'étais prévalu d'avoir obtenu pour le VII^e arrondissement cet arrêté de sauvegarde et cela après trois ans d'effort et votre décision bafouant la loi Malraux établit que la protection n'était qu'un mirage. La loi Malraux n'effraie même plus les promoteurs, un moment écartés du VII^e arrondissement et qui commencent à y revenir depuis votre décision qui constitue un déplorable précédent.

Monsieur le ministre, les Parisiens sont choqués depuis trop longtemps par tant de dérogations inexplicables et par tant de permis de construire suspects. Ils n'ont plus confiance.

Il est indispensable, et conforme à l'intérêt général, que les Parisiens chassés de leurs demeures par des opérations immobilières acquièrent la certitude qu'ils ne sont pas victimes de l'influence de certains promoteurs et de la faiblesse de certaines administrations. (*Applaudissements sur divers bancs des républicains indépendants et de l'union centriste.*)

Il est nécessaire d'acquiescer la conviction que les sites de Paris ne seront plus livrés à l'arbitraire des influences politiques ou de certains services. Une ambiance de suspicion doit être assainie et éventuellement des sanctions doivent être prises.

Je suis convaincu, je le répète, monsieur le ministre, que vous avez été surpris et que vous m'aidez à faire toute la lumière.

C'est pourquoi je vous demande de vous rallier à la proposition de résolution que je dépose aujourd'hui sur le bureau de l'Assemblée en vertu des articles 140 et suivants du règlement et qui tend à la constitution d'une commission d'enquête.

Cette commission d'enquête aura pour mission de rechercher les conditions dans lesquelles des permis de démolir ou de construire ont été accordés à Paris par l'administration depuis trois ans, de rechercher dans les dossiers où des dérogations ont été autorisées quand l'avis de la commission des sites n'a pas été suivi, ou quand dans les secteurs sauvegardés l'avis de l'architecte chargé de la sauvegarde a été méconnu. En particulier, elle aura pour mission de rechercher comment un permis de démolir et deux permis de construire ont pu être accordés à un promoteur, 23, rue Oudinot.

Monsieur le président, je vous remets ma proposition de résolution. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union centriste et des réformateurs démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Piot.

M. Jacques Piot. Mesdames, messieurs, le report de la discussion du budget des affaires culturelles a empêché notre collègue Jean Foyer d'intervenir dans ce débat comme il en avait l'intention. Il m'a prié de présenter à sa place les observations qu'il souhaitait développer devant M. le ministre des affaires culturelles.

Je le ferai avec infiniment moins de talent et moins de passion que leur auteur.

Ces observations se rapportaient à la musique sacrée.

Durant plus de mille ans, en Europe occidentale, l'essentiel des compositions musicales a été à destination liturgique et, dans cette création continue, la part de la France a été éminente.

Malgré son nom, le chant grégorien — des travaux historiques récents l'ont établi — est un chant français qui a trouvé sa forme d'expression la plus parfaite dans le nord-est de la France.

La musique sacrée est entrée en crise avec la réforme liturgique.

Si la musique d'orgues est parvenue à survivre grâce à des organistes d'une éminente qualité, la musique chantée a reçu un coup fatal. Elle avait été composée pour des paroles latines. Des raisons pastorales ont fait remplacer le latin par le français. Malgré quelques signes très récents qui pourraient nous rassurer, toute notre musique liturgique ancienne risque de sombrer dans un oubli définitif, ce qui, pour une musique, équivaut à la mort.

Les pouvoirs publics ne peuvent se désintéresser d'un patrimoine d'une immense valeur qui est l'un des composants de la

civilisation occidentale, et la laïcité de l'Etat n'est pas en cause. La musique sacrée doit être sauvegardée comme le sont la cathédrale de Reims ou l'église de Vézelay.

Pour ce qui est du chant grégorien, monsieur le ministre, M. Georges Gorse avait engagé l'an dernier un dialogue avec votre prédécesseur, M. Jacques Duhamel, qui avait donné des assurances très précises. Il m'est agréable de constater que les promesses ont été tenues, que le dispositif annoncé se met en place dans les temps prévus avec autant d'intelligence que de sympathie. Votre prédécesseur, vous-même et votre administration méritez à cet égard des compliments que je ne vous ménagerai pas.

Pour ce qui est du chant polyphonique, une aide est apportée aux chorales par votre département ministériel. Vos subventions vont aussi bien à des chorales qui exécutent comme elles le peuvent des compositions récentes, sans véritable valeur, qu'à d'autres qui déploient de louables efforts pour exécuter la messe en si. Et encore ces dernières sont-elles parfois presque oubliées.

Notre collègue M. Foyer tenait à appeler spécialement votre attention sur le sort des Chœurs de Sainte-Eustache qui ont décidé récemment de cesser leur activité parce que, faute de moyens, ils ne s'estimaient plus en mesure de donner des exécutions d'une qualité suffisante. Cette décision est désastreuse. Elle ruine un effort de vingt ans qui a été très remarquable et fait disparaître l'un des derniers éléments d'animation d'un quartier de Paris livré actuellement aux bulldozers.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, une intervention d'extrême urgence pour empêcher que ce désastre ne devienne définitif.

Restituer, restaurer les manuscrits anciens, étudier et enseigner la musique sacrée, l'exécuter, la diffuser et la populariser, tout cela est nécessaire et tout cela est bien. Mais traiter dans l'ordre purement musical cette musique, c'est un peu entretenir un corps que la vie aurait quitté. Cette musique a été composée pour l'action liturgique et elle n'a de sens véritable qu'exécutée au cours d'une liturgie.

Certes, l'Etat séparé des Eglises n'a plus la charge des cultes, mais il conserve des monuments historiques qui, en grand nombre, sont des églises et des chapelles dont beaucoup sont actuellement désaffectées. Et le souci de votre département, monsieur le ministre, souci très opportun, est d'animer ces monuments, d'animer ces pierres. Quand il s'agit de lieux de culte, comment peut-on les animer mieux qu'en permettant au culte d'y être célébré ?

Dès lors qu'un célébrant de bonne volonté et une chorale suffisamment qualifiée et bien dirigée s'offrent à faire un office dans l'un de nos monuments historiques, il faut les accueillir et les aider. Des exemples nombreux démontrent d'ailleurs que de telles initiatives attirent un public, et même une affluence, et que l'intérêt qui leur est porté n'est pas un intérêt éphémère.

L'un de vos prédécesseurs a ainsi autorisé la célébration d'une messe chantée dominicale dans la chapelle de Versailles, assurée par le chanoine Roussel. Cette messe attire une assistance de plus en plus nombreuse et elle offre l'une des rares occasions d'entendre des pièces du laboratoire de la musique religieuse versaillaise, dont on connaît la richesse même si elle n'est pas encore complètement inventoriée.

L'expérience faite au Mont-Saint-Michel mérite d'être poursuivie et d'ailleurs améliorée, et de nombreux autres monuments pourraient accueillir de telles initiatives.

M. Marc Lauriol. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Piot ?

M. Jacques Piot, Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Lauriol, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marc Lauriol. M. Piot a parlé de la célébration de la messe dans la chapelle de Versailles. Je voudrais appeler l'attention de M. le ministre sur l'intérêt qu'il y aurait à encourager la chorale de la chapelle de Versailles, pour deux raisons.

D'abord, cette chorale est dirigée avec une grande maîtrise par M. le chanoine Roussel, chanoine de Port-Marly, et sa qualité artistique, j'ai pu le constater, est remarquable. Ensuite, elle anime de façon excellente ce haut lieu du patrimoine culturel français qu'est la chapelle de Versailles.

M. Jacques Piot. Des initiatives de cette nature doivent donc être multipliées.

Le grand souci d'une administration des monuments historiques doit être de rendre les pierres vivantes, selon une formule liturgique, et qui, mieux que la musique — tout au moins une bonne musique — serait capable de leur rendre vie ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. le ministre des affaires culturelles. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les questions ont été nombreuses, les sujets abordés divers. Je m'efforcerais d'être bref dans mes réponses, car je sais que vos travaux, qui vous ont conduits tard la nuit dernière, vous conduiront tard la nuit prochaine. Si j'oublie de répondre à telle ou telle question ou si la réponse est trop schématique, je répondrai par écrit à tous ceux qui voudront bien me rappeler le point oublié ou insuffisamment traité.

Je veux dire le prix que j'attache à cette discussion. Je remercie les orateurs, notamment ceux de la majorité, qui m'ont soutenu de leurs encouragements sans me dissimuler leurs critiques et qui n'ont pas omis de me faire des suggestions intéressantes. Aux autres, je répondrai aussi, sur le terrain où ils se sont placés.

En premier lieu, M. de Broglie, dans son rapport, a exposé les sujets de satisfaction de la commission des finances : l'augmentation des crédits budgétaires, les musées de province, les associations musicales, les unités pédagogiques, l'enseignement et la décentralisation. Ce ne sont pas des éléments négligeables pour le ministère. Puis il a présenté des observations plus nuancées sur d'autres points et, enfin, des conclusions réservées sur trois points particuliers qui font l'objet d'amendements et sur lesquels je m'expliquerai lors de la discussion de ceux-ci.

J'ai largement répondu, je crois, à M. Fillioud dans mon exposé. Mais il me faut revenir sur trois points.

J'ai déjà exprimé l'importance que j'attache au cirque. C'est une forme de spectacle qui unit depuis l'Antiquité le merveilleux, l'exploit et le rire et qui sert d'inspiration à de nombreux arts. Bien entendu, nous consentirons les efforts qui seront nécessaires, dans la mesure où ils dépendent du Gouvernement, afin d'aider les professionnels. Nous attendons d'ailleurs que les intéressés répondent à certaines de nos initiatives.

Pour la décentralisation dramatique, dont m'a parlé aussi M. Carpentier, disons bien que l'augmentation des crédits est de 2.800.000 francs sur 25 millions, soit plus de 11 p. 100, et qu'en ont bénéficié surtout les centres les moins bien dotés, ce qui doit réduire les inégalités considérables entre centres qui m'avaient frappé lors de mon arrivée au ministère.

De surcroît, monsieur Fillioud, je crois que vous avez oublié que les deux principaux bénéficiaires de l'augmentation de ce chapitre budgétaire prévue pour 1974 sont le T. N. P. de Villeurbanne et le Théâtre de la Commune d'Aubervilliers, le premier pour deux millions, le second pour 750.000 francs. Vous voyez bien que je n'ai pas regardé les bulletins de vote !

Dire que la commission d'aide aux animateurs n'existe plus n'est pas tout à fait la vérité. Sur douze de ses membres, quatre seulement ont démissionné. Cette commission existe toujours, à preuve qu'elle s'est réunie la dernière fois il y a quinze jours, le vendredi 26 octobre.

Il a été fait allusion, par M. Fillioud et par d'autres, notamment M. Daillet, à la suppression de l'émission « Chefs-d'œuvre en péril ». Là, je demande à l'ancien journaliste qu'est M. Fillioud de vérifier ses sources d'information et de ne pas exprimer — je regrette de devoir le dire — de contre vérités aussi éclatantes. J'ai déjà eu l'occasion de répondre à ce propos.

La meilleure preuve du fait que je ne suis pas intervenu pour la suppression de l'émission « Chefs-d'œuvre en péril », c'est que le jour de mon arrivée au ministère, son auteur ou son animateur, comme on voudra l'appeler, a fait effectuer dix démarches auprès de moi, orales ou écrites — et j'ai conservé les lettres — pour me demander d'intervenir pour faire rétablir son émission, ce qui montre, à l'évidence, qu'elle avait déjà été supprimée. Il y a aussi une erreur d'adresse. Chacun sait, à propos des rapports entre mon ministère et l'O. R. T. F., que je n'ai la possibilité — certains l'ont regretté d'ailleurs, n'est-ce pas M. Daillet ? — ni d'imposer, ni d'interdire une émission, « Chefs-d'œuvre en péril » pas plus qu'une autre.

Je puis donc affirmer que les assertions répandues dans la presse à l'encontre de mon ministère s'appuient sur un mensonge. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. Marc Lauriol. C'est exact.

M. Roland Leroy. Vous êtes membre du Gouvernement, monsieur le ministre. Le Gouvernement interdit-il des émissions, oui ou non ?

M. Marc Lauriol. On vous a dit qu'il n'avait rien interdit.

M. le ministre des affaires culturelles. Si l'O. R. T. F. a supprimé cette émission, c'est qu'il avait sans doute quelque raison de le faire.

M. Paul Ihuel. Quelle raison ?

M. le ministre des affaires culturelles. J'aurais aimé, d'ailleurs, que la précédente direction de l'Office...

M. Paul Ihuel. Alors, on ne saura rien !

M. le ministre des affaires culturelles. ... s'exprimât peut-être plus clairement à cet égard.

En tout cas c'est à la direction de l'O.R.T.F. qu'il appartient de préciser pour quels motifs — sans doute sérieux — et en vertu de quelles considérations, elle a supprimé cette émission, qui ne lui semblait sans doute pas compatible, au point de vue de la gestion et de la déontologie, avec le service public. (*Mouvements divers.*)

M. Roland Leroy. Encore le fait du prince !

M. le ministre des affaires culturelles. Des questions m'ont été posées à propos de l'établissement de l'inventaire, qui constitue une lourde tâche.

En effet, une telle opération ne saurait être menée à bien par l'organisation de quelques concours. Un inventaire, même léger, répond à des critères, et doit être conduit d'une manière sérieuse. Il ne s'agit pas de faire un album de photographies de vacances.

M. Paul Ihuel. Ce sont des mots !

M. le ministre des affaires culturelles. J'indique maintenant à M. Bourdellès que j'admire l'exceptionnel patrimoine architectural de la Bretagne. Beaucoup a été fait dans ce domaine. Une politique de protection des chapelles bretonnes est actuellement menée, notamment avec le concours de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Elle sera poursuivie en même temps que notre action concernant le regroupement et la protection des trésors religieux ; quant à la déconcentration — qui est déjà entreprise — j'attends beaucoup des futures assemblées régionales en cette matière, que je suis disposé à aider dans toute la mesure de mes moyens.

J'ai été fort intéressé par les observations de M. Duffaut concernant Avignon. Je n'ignore pas l'effort consenti par la municipalité d'Avignon pour enrichir le patrimoine et favoriser la création. Je lui en donne acte ici. Mais, là encore, M. Duffaut m'a prêté des compétences sur l'O.R.T.F., que je n'ai pas.

M. Henri Duffaut. Je le regrette !

M. le ministre des affaires culturelles. Que M. Boisdé sache combien j'ai été sensible au caractère très constructif de ses propos. J'ai noté tout spécialement ses remarques relatives à l'enseignement artistique et à la nécessité d'une coordination interministérielle.

M. Le Theule souhaite que la presse filmée soit aidée. Je partage ses préoccupations et son jugement sur l'intérêt de la presse filmée. La mesure qu'il a suggérée est actuellement examinée à la direction du commerce extérieur et des prix, et M. le Premier ministre en a été saisi.

Je remercie M. Marcus de ses propos concernant la politique que le Gouvernement entend mener pour maintenir un équilibre entre Paris et les régions. J'ai été sensible également à son souci concernant la gratuité, pour les personnes âgées, de l'entrée dans les musées et les salles de spectacles, ainsi que de la visite des monuments. Je retiens sa suggestion pour l'étudier.

Quant à M. Frédéric-Dupont, je ne peux que le renvoyer à la réponse très complète que j'ai faite, dans de brefs délais d'ailleurs, à une question écrite qu'il m'a posée sur ce même sujet. Je lui ai démontré que la procédure à laquelle il a fait allusion a été parfaitement régulière. Il reconnaîtra que, dans un débat sur la politique culturelle de la France, je ne peux mieux faire que de le renvoyer à cette réponse détaillée, qu'il n'a pas évoquée d'ailleurs, je tiens à le souligner.

Dans votre intervention, monsieur Frédéric-Dupont, vous n'avez évoqué que le VII^e arrondissement de Paris. Je ne peux qu'y être très sensible car je demeure dans le VII^e. Mais si vous aviez étendu vos regards sur la capitale tout entière, vous auriez pu me faire compliment pour la décision — hors de toute procédure — que j'ai prise pour sauver la maison dorée sur les grands boulevards, alors même que toutes les autorisations avaient été données en vue de sa démolition. C'est donc simplement par conviction que j'ai réussi à sauver ce chef-d'œuvre de l'architecture du XIX^e siècle de la ville de Paris. Ne serait-ce que pour cela, vous auriez pu m'annoncer que vous étiez prêt à voter mon budget ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Avec M. Piot, nous sommes revenus à la musique sacrée qui nous donne la sérénité. Je l'en remercie ainsi que M. Foyer.



J'ai exprimé maintes fois mon intérêt pour cette forme très importante de culture, donc de notre patrimoine. Je puis vous assurer que je suis très attentif à tous les problèmes qui se posent à cet égard ainsi qu'à l'ensemble des questions évoquées par M. Carpentier.

L'Assemblée va se prononcer sur mon budget. Avant qu'elle ne s'exprime, j'entends citer à nouveau quelques chiffres : 261 millions de francs supplémentaires, soit 24 p. 100 d'augmentation, soit le double de l'augmentation générale du budget, la plus forte augmentation avec celles des budgets de l'environnement et de la santé.

Le Gouvernement a marqué la priorité qu'il entend donner aux affaires culturelles. Je demande à l'Assemblée de confirmer cette priorité en votant le budget que je lui soumets. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits du ministère des affaires culturelles :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (*Mesures nouvelles.*)

« Titre III : 71.434.068 francs ;

« Titre IV : 28.238.889 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (*Mesures nouvelles.*)

Titre V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 338.293.000 francs ;

« Crédits de paiement : 163 millions de francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 218.435.000 francs ;

« Crédits de paiement : 120.782.000 francs. »

ETAT D

Tableau, par chapitre, des autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1975.

Titre III. — AFFAIRES CULTURELLES

« Chapitre 35-31. — Monuments historiques. Sites et espaces protégés : 7 millions de francs. »

Sur l'état B, titre III, je suis saisi de deux amendements identiques :

L'amendement n° 78, présenté par M. Papon, rapporteur général, et M. de Broglie. L'amendement n° 150, présenté par M. Fillieud, rapporteur pour avis.

Ces amendements sont ainsi libellés :

« Réduire de 6.331.800 francs les crédits du titre III de l'état B. »

La parole est à M. de Broglie, rapporteur spécial, pour défendre l'amendement n° 78.

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. Cet amendement a pour principal objet de supprimer une anomalie, que personne ne conteste, dans le budget des affaires culturelles.

En effet, l'entretien des fontaines du château de Versailles s'est sensiblement étendu à des travaux d'adduction d'eau. Cet amendement tend donc à régulariser une situation que, année après année, la Cour des comptes ne cesse de dénoncer.

Bien entendu, la commission n'a pas entendu tout bouleverser dans cette affaire car elle n'est nullement insensible aux problèmes que pose tout changement bruta.

Elle souhaite que cette affaire soit discutée avec les parties intéressées, avec les collectivités en cause, et qu'en s'efforce de rentrer dans le droit chemin juridique. Il doit être possible, soit en se fondant sur des précédents, soit en imaginant des formules nouvelles de régler cette question.

Mais il importe de mettre fin à une situation qui, juridiquement, est déraisonnable.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, pour soutenir l'amendement n° 150.

M. Georges Fillioud, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles, après avoir examiné l'amendement déposé par la commission des finances, n'a fait que le reprendre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. le ministre des affaires culturelles. Mesdames, messieurs, la débudgétisation de ce service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud — c'est d'ailleurs un titre giralducien qui m'enchanté — est à l'étude depuis plusieurs années. Il n'est pas logique en effet que le ministère des affaires culturelles continue à assumer — sur ses dotations budgétaires propres, je vous en donne acte — toutes les dépenses de ce service, qui avait été créé pour alimenter en eau potable le palais de Versailles et qui, au fil des années, est devenu un service distribuant l'eau potable à vingt-six communes de la banlieue ouest de Paris.

Mais cette débudgétisation soulève des problèmes domaniaux, juridiques et financiers d'une extrême complexité. En outre, la position de l'Etat se trouve affaiblie du fait qu'il a pris l'initiative de cette mesure et que les communes intéressées ne sont en aucune façon demanderesse.

Trois solutions ont été envisagées et ont fait l'objet d'études très poussées.

Il s'agit de la création d'un syndicat intercommunal, de la concession du service par l'Etat à une société privée de distribution d'eau potable, enfin de la création d'un établissement public.

Le ministère des affaires culturelles se propose de réunir, avant la fin de l'année, tous les maires intéressés pour tenter d'obtenir leur accord sur l'une des trois solutions que je n'exposerai pas en détail pour gagner du temps. Toutes les études, tant techniques que financières, qui ont été effectuées au cours de ces dernières années permettent de penser que l'on entre aujourd'hui dans la phase finale; mais la débudgétisation du service des eaux et fontaines ne relève pas seulement d'une décision de l'Etat; elle ne pourra être effectivement réalisée qu'avec l'accord des communes intéressées qui n'ont montré jusqu'à présent aucun empressement à prendre en charge ce service.

Je puis vous assurer que je mettrai tout en œuvre pour qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais. Mais, quelle que soit la solution qui sera adoptée, celle-ci ne pourra intervenir au plus tôt que dans le courant de 1974. Il est donc indispensable de maintenir les crédits prévus l'an prochain au budget du ministère des affaires culturelles pour assurer le fonctionnement de ce service.

Vous ne voulez certainement pas priver d'eau vingt-six communes de la région parisienne?

M. le président. La parole est à M. Destremau.

M. Bernard Destremau. Monsieur le ministre, les remarques présentées par la commission sont assez fondées: peut-être le système actuel devrait-il être modifié.

J'appelle d'abord l'attention de l'Assemblée sur la brutalité des incidences d'ordre social, qui résulteraient de la suppression de ce crédit. Un grand nombre de bons Français travaillent au service des eaux et fontaines de Versailles: ils risqueraient d'être brusquement privés d'emploi.

D'autre part, je veux vous livrer quelques informations que je viens de recevoir. Les négociations entre les différentes communes progressent assez rapidement depuis quelques temps. Il semble que l'on s'achemine vers un accord sur une formule d'établissement public. Si, dans les jours à venir, des contacts sérieux étaient pris entre le ministre des affaires culturelles, le ministre de l'intérieur et, surtout, les maires des communes, parmi lesquelles il ne faut pas oublier la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, et si ces contacts se révélaient fructueux — ce que je crois — une solution pourrait être enfin trouvée au cours de l'année 1974.

Je souhaite donc, au nom de tous les Versaillais et, si vous me permettez aussi d'employer cette formule, au nom de tous les travailleurs, que cet amendement de suppression soit repoussé.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. Je précise que la commission des finances tenait surtout à attirer l'attention sur une négociation qui a été enlisée.

M. le ministre des affaires culturelles nous a donné l'assurance que la situation allait enfin bouger, et je pense que nous verrons sans doute surgir la solution au cours de l'année 1974. Si la commission des affaires culturelles est disposée à suivre la commission des finances, celle-ci est prête à retirer son amendement.

M. le président. La commission des affaires culturelles maintient-elle son amendement?

M. Henry Berger, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. En dépit des explications données par M. le ministre des affaires culturelles, et bien qu'il s'agisse, en fait, d'un amendement indicatif, je ne peux retirer l'amendement n° 150 puisque la commission l'a adopté. L'Assemblée jugera.

M. le président. Je mets aux voix le texte commun des amendements n° 78 et 150.

(Ce texte n'est pas adopté.)

M. le président. M. Papon, rapporteur général, et M. de Broglie ont présenté un amendement n° 77, ainsi rédigé:

« Réduire les crédits du titre III de 18 millions de francs. »

La parole est à M. de Broglie.

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. Il s'agit, là aussi, de corriger une anomalie dans le budget du ministère des affaires culturelles. En effet, celui-ci a la charge de l'entretien de bâtiments civils dont près de 60 p. 100 ne présentent aucun caractère historique ou artistique et devraient être gérés par d'autres administrations.

La commission a estimé que le budget du ministère des affaires culturelles ne devait pas être alourdi par des dépenses qui n'ont pas de signification culturelle. En suggérant de confier la gestion de ces bâtiments à leur administration d'origine, nous rendons service au ministère des affaires culturelles.

Mais nous sentons bien qu'il doit exister nombre de degrés entre les bâtiments vraiment classés et les édifices qui présentent quelque intérêt pour l'administration des affaires culturelles.

Dans ce domaine aussi, il conviendrait de mettre en œuvre une politique du coup par coup pour procéder à un dépoussiérage de la situation.

Si nous pouvions avoir l'assurance que des négociations seront menées, cas par cas, avec divers ministères, notamment avec celui de l'éducation nationale, nous aurions satisfaction. Tel est l'esprit de l'amendement de la commission des finances.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. le ministre des affaires culturelles. Les bâtiments civils représentent les grands édifices domaniaux nécessaires au fonctionnement des administrations centrales et des principaux services de l'Etat. Ils sont utilisés par les différents départements ministériels, ce qui marque bien la vocation interministérielle du service qui en est chargé. Certes 300, — et non 800 — édifices sont classés aujourd'hui parmi les bâtiments civils; ce sont tous les ministères et leurs annexes, les cités administratives, les cours d'appel, les grands établissements d'enseignement supérieur tels le palais de l'Institut, le Collège de France, le Muséum d'histoire naturelle ou les observatoires de Paris et de Meudon. Soixante-dix d'entre eux sont affectés au ministère des affaires culturelles.

Les travaux intéressant les bâtiments civils sont imputés sur deux chapitres budgétaires: le chapitre 35-32 — budget de fonctionnement — pour l'entretien et les grosses réparations, et le chapitre 56-32 — budget d'équipement — pour les travaux importants de remise en état, d'aménagement, d'extension ou de construction.

Le pourcentage des crédits affectés aux édifices ne dépendant pas du ministère des affaires culturelles — soit 65 p. 100 — s'explique par le nombre de ces bâtiments, ainsi qu'il a été précisé ci-dessus, et par l'obligation dans laquelle se trouve la direction de l'architecture d'assurer leur entretien du fait de leur classement. Mais le pourcentage ne s'applique qu'au chapitre 35-32.

En revanche, le pourcentage est très largement inversé en ce qui concerne le chapitre 56-32 du budget d'équipement. Tel qu'il est présenté au vote du Parlement, ce chapitre regroupe tous les travaux importants à exécuter par le service des bâtiments civils pour le compte des directions et services du ministère des affaires culturelles. Il ne comprend sous la rubrique « Architecture » — article 20 — que de très modestes crédits intéressant des bâtiments relevant d'autres départements ministériels.

Il ne peut être question d'abaisser 65 p. 100 des autorisations de programme et des crédits de paiement du chapitre 56-32 puisqu'ils concernent presque exclusivement des bâtiments relevant du ministère des affaires culturelles. Seul l'article 20 du chapitre intéresse des bâtiments affectés à d'autres ministères.

Soustraire de la dotation du chapitre 35-32 la part des crédits concernant les bâtiments relevant d'autres départements ministériels aurait de très lourdes conséquences.

Les travaux d'entretien et de réparation indispensables ne pourraient être effectués l'an prochain du fait que les services affectataires ne disposent pas de crédits pour les entreprendre et ne sont pas en mesure de faire face dans l'immédiat à tout ce qu'implique, sur le plan technique, l'exécution et le contrôle de travaux de bâtiment.

Une telle mesure irait enfin à l'encontre du caractère interministériel qui a été voulu du service des bâtiments civils. En effet les expériences passées ont montré que les services affectataires avaient tendance à négliger les travaux conservatoires les plus indispensables — tels les travaux de couverture — au profit des aménagements intérieurs.

C'est précisément pour éviter des insuffisances d'entretien, génératrices de gros travaux, que l'entretien du gros œuvre avait été confié au service des bâtiments civils, quel que soit le département ministériel affectataire. Cet entretien est assuré depuis plus d'un quart de siècle par des architectes fonctionnaires.

Il serait, me semble-t-il, de mauvaise administration de se priver du concours de ces spécialistes.

L'abattement envisagé risque donc, en définitive, d'avoir de très fâcheuses conséquences pour les bâtiments de l'Etat, et, partant, pour les finances publiques. Cette mesure qui apparaît, à première vue, d'ordre budgétaire, aboutirait, en fait, à retirer au service des bâtiments civils sa vocation interministérielle qu'il a toujours eue et à bouleverser les compétences et les structures de la direction de l'architecture.

J'ajoute que cette compétence, qui peut à certains paraître irrationnelle, est, en fait, celle qui permet à la direction de l'architecture d'avoir, autant qu'elle le peut, un regard sur la qualité de l'architecture dans les bâtiments publics et de conserver un service d'études qui ne se coupe pas de l'architecture vivante. A ce seul titre, je la crois indispensable.

Si des ministères se dotent de services suffisamment compétents pour pouvoir reprendre à leur charge intégrale les bâtiments qui leur appartiennent, je n'y mettrai pas nécessairement d'opposition. Je doute, en tout cas, que ces vœux éventuels puissent se manifester et que les conditions de les exaucer puissent être réunies avant le début du prochain exercice.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. Je retire l'amendement n° 77.

M. le président. L'amendement est retiré.

M. Papon, rapporteur général, et M. de Broglie ont présenté un amendement, n° 79, libellé comme suit :

« Réduire les crédits du titre III de 6 millions de francs. »

La parole est à M. de Broglie.

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, il s'agit maintenant de l'amendement tendant à réduire l'augmentation des crédits demandés pour l'Opéra de Paris. Cet amendement doit fondamentalement être considéré comme un clignotant.

Les crédits alloués à l'Opéra de Paris sont passés en quelques années de 26 millions à 70 millions de francs et augmentent encore cette année.

La commission des finances aurait manqué à ses devoirs si elle n'avait pas relevé cette croissance, si elle n'avait pas noté le déséquilibre en résultant à l'intérieur du budget, et si elle ne s'était pas demandé jusqu'où plafonnerait cette progression.

Personne n'est contre l'Opéra, personne ne discute le relèvement qui vient de s'y accomplir. Mais on est en droit de se demander si un certain laxisme ne règne pas dans les dépenses de cette institution.

Le sens profond de l'amendement est d'inviter le Gouvernement, et notamment à M. le ministre des affaires culturelles, à veiller avec attention au développement et à la nature des dépenses de l'Opéra.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. le ministre des affaires culturelles. L'amendement de la commission des finances me surprend et je le dis tout franc à son président et à son rapporteur.

Car de quoi s'agit-il ? D'une somme de 6.400.000 francs sur un budget qui s'élève à 63 millions de francs. A quoi est destinée cette somme ? Pour les trois quarts, à tenir compte de l'augmentation des rémunérations de la fonction publique sur lesquelles sont indexées, vous le savez, les rémunérations du personnel.

Pour le reste, à l'application en année pleine de nouvelles conventions collectives et au rétablissement du calendrier normal — onze mois — alors qu'en 1973 l'Opéra n'avait ouvert qu'au mois d'avril.

Qu'y a-t-il là qui doit étonner ?

J'ai déjà dit à l'Assemblée et, je crois, assez longuement, au début de cette discussion que c'était dans le budget de l'année dernière que la relance de l'Opéra s'était traduite financièrement et que le budget de 1974 n'était à cet égard qu'un budget d'accompagnement, conséquence des décisions antérieures.

Encore une fois, si l'on ne voulait pas de ce renouveau lyrique, c'était l'an dernier qu'il fallait le dire. Ce n'est pas cette année, où le principal de l'effort a été fait, qu'il faut briser ce renouveau.

Je ferai courtoisement remarquer à M. de Broglie que les chiffres qu'il a cités ne sont pas tout à fait exacts. Le montant de subvention alloué à l'Opéra n'est pas passé en quatre ans de 25 millions de francs à 70 millions de francs. C'est le montant total des subventions à la réunion des théâtres lyriques nationaux, Opéra et Opéra-Comique devenu Opéra-Studio qui est passé de 34,9 millions de francs à 69 millions de francs, soit un doublement, mais en sept ans.

Cette augmentation, qui s'explique par l'accroissement général des coûts, par les rajustements de salaires dus à la signature des conventions collectives et, pour 15 p. 100 seulement, par les crédits consacrés au renouveau de l'Opéra, ne s'est pas faite aux dépens des autres activités musicales, puisque celles-ci, depuis la création du service de la musique en 1966, ont vu leurs dotations croître de 700 p. 100.

Dans le budget de 1974, un crédit supplémentaire de plus de 10 millions de francs est demandé pour aider les orchestres, festivals et organisations musicales diverses de la province. On ne peut donc pas dire qu'il s'agit d'un budget parisien.

Et puis, en contrepartie des efforts consentis, ne faut-il pas considérer les résultats : une fréquentation qui atteint le maximum de capacité, un intérêt général de la critique, une réputation retrouvée ? Est-ce les crédits qu'on vise ou bien l'art lyrique lui-même ?

Où, certains prétendent que l'opéra est une forme passiste de l'art. Mais nous avons entendu aussi, de tous les côtés de cette Assemblée, des orateurs soutenir que c'était un art qui restait vivant.

D'ailleurs il reste vivant, à Milan, Hambourg, Bayreuth, Salzbourg, Vienne ; au Metropolitan Opera de New York, au Bolchoï de Moscou. La France ne se doit-elle pas, dans ces conditions, d'avoir un opéra digne d'elle ? Elle l'a et l'on vient aujourd'hui du monde entier pour assister à ses spectacles.

L'augmentation des crédits ? Elle doit aussi permettre à notre première scène lyrique nationale de se faire un répertoire qui est déjà en cours de constitution et qui se complètera dans la saison en cours. Allez-vous refuser ce répertoire à l'Opéra ? Allez-vous plonger dans le désenchantement sinon dans le désespoir des artistes aussi remarquables que ceux de nos chœurs et de notre corps de ballet ? Allez-vous réduire à l'inaction des personnels qui viennent de faire preuve de leur dévouement à l'art et à leur maison en assurant une première quand d'autres établissements étaient fermés ?

Allez-vous hannir de la culture Mozart, Verdi, Berlioz, Strauss, Wagner, Stravinsky ? Vous n'allez pas priver Paris de son Opéra, car ce serait en priver la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et de l'union centriste.)

M. le président. La parole est à M. Pierre Bas, contre l'amendement.

M. Pierre Bas. J'interviens dans ce débat non pour ajouter aux justifications que M. le ministre des affaires culturelles vient de nous donner à propos de l'amendement de M. de Broglie — tout ce qu'a dit, en effet, M. Druon me paraît absolument pertinent — mais pour m'étonner, mes chers collègues, de l'attitude de la commission des finances.

Nous avons tous suivi depuis longtemps — et moi tout particulièrement en ma qualité de député de Paris — les soubresauts, les crises, enfin le déclin de notre première scène lyrique. Nous avons — et vous-même, monsieur le rapporteur — eu l'occasion, à plusieurs reprises dans le passé, d'appeler l'attention du Gouvernement sur la réforme de cette institution et sur les mesures drastiques qui nous semblaient s'imposer pour la replacer sur un plan digne de son passé, digne de Paris et de la France.

C'est donc avec une très grande satisfaction que nous avons pu saluer depuis plusieurs années, mais tout particulièrement depuis 1969, la réalisation du plan de rénovation de la vie

musicale que vos prédécesseurs, monsieur le ministre, ont mis en place et que, pour ma part, j'ai approuvé chaque année lors de la discussion du budget de votre ministère.

Or, il est incontestable que l'un des moments essentiels de ce plan consistait précisément à doter Paris d'un Opéra de qualité, d'un Opéra qui fût, tant sur le plan artistique qu'administratif, géré avec cohérence. Et c'est précisément au moment où les efforts que nous avons consentis portent leurs fruits, au moment où un succès sans précédent — et, pourquoi ne pas l'avouer, inespéré — vient confirmer la justesse de cette politique, que l'on nous propose de rompre avec elle et de remettre en cause une des réussites incontestables de ces dernières années dans le domaine des affaires culturelles.

Cette politique, vous venez de le rappeler, monsieur le ministre, forme un tout. Le renouveau de l'Opéra ne concerne pas la seule ville de Paris. Il est une des conditions essentielles du succès de votre action en matière de musique et de théâtre sur le plan national.

Je ne voterai donc pas l'amendement que nous propose M. de Broglie, quelle que soit l'amitié que je lui porte. Car je pense qu'il faut aller dans une direction diamétralement opposée.

En effet, il conviendrait que la nation tout entière puisse, dans une plus large mesure, profiter des spectacles de si haute qualité que l'Opéra de Paris nous offre désormais.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous demander de porter votre effort vers la conclusion rapide d'accords réguliers avec l'Office de radiodiffusion-télévision française, accords qui seuls peuvent assurer la diffusion la plus large des productions tant lyriques que chorégraphiques du Palais Garnier.

C'est ainsi que de nombreux pays ont su déjà répondre au souci de faire participer les publics éloignés au succès des théâtres de leur capitale ; c'est ainsi qu'il convient que vous résolviez ce problème.

Mais, comme il ne serait pas résolu, bien au contraire, par l'amendement de suppression que l'on nous propose, je vous demande, mes chers collègues, dans l'intérêt de l'accès à la culture de notre pays tout entier — je dis bien tout entier — de le repousser. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. Le lyrisme de ces appels adoucit-il la position de la commission des finances ?

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. Monsieur Pierre Bas, il ne s'agit pas de dramatiser.

La commission des finances a demandé la suppression de 6 millions de francs de crédits supplémentaires destinés à la subvention de l'Opéra. C'est un amendement de fond.

Par conséquent, il n'appartient pas au rapporteur, qui est l'interprète d'une commission dont le rôle est de défendre les deniers publics, de le retirer.

M. Jacques Chambaz. L'interprète de la majorité de la commission !

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. De la majorité, j'en conviens.

M. Jacques Chambaz. C'est une précision importante.

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. Il en est toujours ainsi !

M. Jacques Chambaz. Dès le début, les députés du groupe communiste se sont opposés à cet amendement démagogique en commission !

M. le président. Laissez M. le rapporteur terminer son propos !

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. Je vous en donne acte, monsieur Chambaz.

Il n'appartient donc pas au rapporteur, interprète de la majorité de la commission, de retirer l'amendement, mais il peut s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Duffaut, pour répondre à la commission.

M. Henri Duffaut. M. le rapporteur spécial semble avoir plusieurs doctrines : après s'être déclaré prêt à retirer trois amendements de la commission des finances, pour le quatrième il éprouve un scrupule.

En ce qui nous concerne, nous dirons, pour répondre à un procès d'intention fait tout à l'heure aux élus de province, que si nous sommes conscients de l'insuffisance des crédits alloués à la province, nous sommes tout aussi conscients de

la nécessité de donner aux scènes de prestige de la ville de Paris les crédits de prestige qui leur sont nécessaires. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 78, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Leroy a présenté un amendement, n° 156, ainsi libellé :

« Réduire les crédits du titre III de 4.133.000 F. »

La parole est à M. Leroy.

M. Roland Leroy. Mon amendement témoigne de notre inquiétude et de nos interrogations à propos de certains aspects de la création du centre Beaubourg.

On entend dire, parfois des opérations qui entourent la création de ce centre qu'il pourrait être à la fois La Villette, l'O.R.T.F. et Marseille III. Je souhaite qu'il n'en soit pas ainsi.

Mais force est de constater que de nombreux indices justifient notre inquiétude. Les crédits supplémentaires du centre, pour cette année, représentent 9 p. 100 de l'ensemble de votre budget, monsieur le ministre. C'est beaucoup. Les crédits du centre Beaubourg sont fantastiques au regard des crédits d'ensemble de votre ministère.

Dissipons immédiatement toute équivoque : nous ne sommes pas de ceux qui boudent les grandes entreprises, les grandes audaces. Nous sommes pour l'affectation de sommes importantes à la recherche — à laquelle nous croyons, à l'inverse de vous — à la confrontation et à la création moderne.

Les deux questions que je veux vous poser aujourd'hui sont les suivantes.

Comment sont gérés aujourd'hui des crédits aussi importants ? Autrement dit, pour reprendre la question récemment posée par le premier conservateur en chef du Musée d'art moderne : « Quel sera le statut de l'organisme qui s'installera au Plateau Beaubourg et qui comprendra le Musée national d'art moderne ou des débris de son démantèlement ? » Autrement dit encore, qui décide maintenant de toutes les questions concernant le centre ?

Le statut industriel et commercial envisagé pour le centre Beaubourg risque de faire de cette institution le lieu officiel de la commercialisation de la culture. Tout laisse à penser, monsieur le ministre, que des instances extérieures à votre ministère jouent un rôle déterminant dans ce qui touche au centre Beaubourg.

M. Pierre Bourson. Lesquelles ?

M. Roland Leroy. Permettez au Parlement de chercher à savoir ce que vous acceptez de ne pas connaître, monsieur le ministre.

Deuxième question : ne risquez-vous pas de voir le centre Beaubourg devenir, contre la volonté même de ses animateurs, une sorte de temple d'un nouvel art officiel ? Un art officiel qui ne peut plus être du pompérisme, mais qui, sous couvert de modernité, viserait à couper la création artistique de tout rapport avec la vie sociale. Les deux piliers de votre culture deviendraient ainsi, d'une part, un certain art du XIX^e siècle, fixé, enfermé dans la gare d'Orsay et, d'autre part, une certaine culture d'aujourd'hui fixée, enfermée dans le centre Beaubourg ; au fond, deux formes différentes, certes, mais d'un même passéisme.

Non ! Pour nous, une entreprise aussi vaste que celle qui est imaginée là ne peut réussir que par la participation démocratique de tous à ses destinées.

Qui dirige aujourd'hui à Beaubourg ? Que s'y passera-t-il demain ? Tel est le sens de mon amendement, qui tend à réunir les conditions d'un véritable essor de la culture de notre temps dans l'épanouissement fécond et libre de la création. Puisque Beaubourg il y a, Beaubourg doit être un lieu actif et vivant de confrontation, libéré de toute domination capitaliste. (*Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Nous lançons ce cri d'alarme aujourd'hui, quand il est encore temps. Notre amendement tend à réduire de quatre millions de francs le crédit supplémentaire de 120 millions de francs destiné au centre Beaubourg. Par cette mesure nous entendons dénoncer une ambiguïté, lourde du fait du prince, lourde du danger de stérilisation de la culture, lourde du danger d'énormes spéculations. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. La commission n'a pas été consultée sur cet amendement et elle a donc adopté les crédits du titre III sans modification.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires culturelles.

M. le ministre des affaires culturelles. Cet amendement aurait pour effet de supprimer les moyens dont l'établissement public du centre Beaubourg a besoin pour accomplir sa mission. Sans ces crédits, il lui serait impossible de mener et de contrôler la construction du centre, tâche actuelle de l'établissement, au moment où celle-ci entre dans une phase décisive avec l'achèvement du gros œuvre et le début du second œuvre.

Faute de ces crédits, la préparation de l'ouverture au public du centre serait abandonnée car les bâtiments seraient peut-être terminés, mais le personnel et les moyens permettant cette ouverture ne seraient pas disponibles.

Puisqu'on l'a évoqué, je précise que le statut futur du centre Beaubourg est à l'étude.

En définitive, si cet amendement était adopté, il remettrait en cause l'opération globale du centre Beaubourg, dont j'ai démontré assez longuement l'extrême importance pour la culture, pour l'art et pour la France. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

Je demande donc à l'Assemblée de repousser cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Leroy.

M. Roland Leroy. Votre réponse, monsieur le ministre, ne dissipe pas nos inquiétudes, elle les confirme et les aggrave.

Votre argumentation est sans valeur puisque mon amendement vise seulement à supprimer quatre millions de francs sur les 120 millions de francs supplémentaires affectés au centre Beaubourg. Il est donc inexact de prétendre que l'adoption d'une telle mesure mettrait en péril la réalisation du centre.

Ensuite, vous venez de confirmer que des crédits énormes sont mis à la disposition de cet organisme, mais son statut, dites-vous, est à l'étude, c'est-à-dire qu'il n'est pas encore défini. Par conséquent, les incertitudes, les interrogations, les inquiétudes que j'ai exprimées sont, non seulement confirmées, mais aggravées.

Monsieur le président, je retire mon amendement, qui ne porte que sur quatre millions de francs de crédits, mais j'annonce que le groupe communiste proposera la création d'une commission d'enquête parlementaire sur le développement des activités du centre Beaubourg. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)*

M. le président. L'amendement n° 156 est donc retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Sur le titre IV, la parole est à M. Soisson.

M. Jean-Pierre Solisson. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier et par là même à répondre à l'intervention de M. Leroy.

Vous poursuivez actuellement en province une action culturelle importante, et je tiens beaucoup à ce que toute l'Assemblée le sache. A Auxerre, un centre culturel a été créé par de jeunes animateurs, des artistes, des hommes de théâtre, des musiciens et cela le plus démocratiquement possible, c'est-à-dire grâce à une convention entre l'Etat, le département et la commune.

Une action culturelle importante se développe dans le cadre de l'ancienne abbaye de Saint-Germain. Ce type nouveau d'animation culturelle, qui allie la création chère à M. Leroy à l'animation qui m'est personnellement chère, honore notre pays et contribue à l'activité urbaine et au développement de la culture.

On vous a tellement jeté la pierre, monsieur le ministre, que je tenais à vous remercier pour cette action très précise. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Houteer.

M. Gérard Houteer. Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure parlé de l'aide au théâtre et affirmé qu'il n'y avait aucune relation entre l'octroi des crédits et le bulletin de vote.

Or, au cas d'erreur de ma part, je n'ai pas entendu prononcer le nom du Grenier de Toulouse. Est-ce un oubli de votre part ? Avez-vous l'intention d'accorder une aide quelconque à cette troupe de qualité de grande notoriété qui mérite d'être aidée au même titre que les autres, y compris celle d'Auxerre ?

Il m'a été dit par son directeur, Maurice Sarrazin, que le Grenier vivait par ses propres moyens et connaissait certaines difficultés. Comptez-vous lui attribuer une aide ?

M. le ministre des affaires culturelles. Ma réponse est : oui !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements pouvant être soumis à une discussion commune, les amendements n° 91 et 92 présentés au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan et l'amendement n° 151 présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Ces trois amendements sont manifestement liés aux amendements précédents sur lesquels l'Assemblée vient de se prononcer et qu'elle n'a pas adoptés.

Dans ces conditions, je pense, monsieur le rapporteur de la commission des finances, qu'ils n'ont plus d'objet ?

M. Jean de Broglie, rapporteur spécial. C'est bien cela, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V. *(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)*

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. Emmanuel Hamel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. J'aimerais savoir, monsieur le ministre, pour quelles raisons vous n'avez pas cru devoir répondre par oui ou par non, à la question de M. Frédéric-Dupont, à savoir si vous acceptez l'idée de la création d'une commission d'enquête sur les faits qu'il a signalés.

M. le président. Monsieur Hamel, vous posez à M. le ministre une question qui ne le concerne pas. La création d'une commission d'enquête relève de la seule autorité de l'Assemblée nationale. Il ne faut pas se mettre trop sous la coupe de l'exécutif ! *(Sourires.)*

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires culturelles.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1974 (n° 646). (Rapport n° 681 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Anciens combattants et victimes de guerre.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
MARCEL CHOUVET.

